

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DIPLOMATIE DES OTAGES :
NÉGOCIER AVEC DES GROUPES TERRORISTES

TRAVAIL DE RECHERCHE BIDISCIPLINAIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

ANTOINE BOURGÉ

FÉVRIER 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier en particulier mon directeur de mémoire, Romain Lecler pour toute l'aide et le temps qu'il m'a consacré. Sa disponibilité et son soutien ont été indispensables pour la réalisation de ce travail.

Je remercie également mes parents qui m'ont aidé et soutenu dans les moments difficiles.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ENCADRÉS	VI
RÉSUMÉ.....	VII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : TRANSFORMATION DE LA DIPLOMATIE ET NOUVEAUX ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES : LE CAS DES GROUPES TERRORISTES	4
1.1 LE TERRORISME : DEFINITION ET EVOLUTION	4
1.1.1 Origine du terrorisme	5
1.1.2 Théoriser le terrorisme : le problème de la définition.....	5
1.1.3.1 Le terrorisme transnational.....	8
1.1.3.2. La théâtralisation de la violence, le cœur de la stratégie.....	9
1.2 : LE CONTEXTE DES MUTATIONS RECENTES DES PRATIQUES DIPLOMATIQUES.....	11
1.2.1. La diplomatie traditionnelle	11
1.1.2. L'étude de la diplomatie.....	12
1.1.3. Les effets de la mondialisation sur la diplomatie.....	12
1.3 L'INTERET DE LA COMPARAISON AVEC LES RESEAUX DE PLAIDOYER TRANSNATIONAUX, NOUVEAUX ACTEURS DE LA DIPLOMATIE.....	14
1.3.1. Le positionnement des réseaux de plaidoyer transnationaux.	14
1.3.2. Structure et stratégie des réseaux transnationaux de plaidoyer.....	14
1.3.3 Les groupes terroristes : des « réseaux de plaidoyer » violents	16
1.3.3.1 La guerre en réseau	17
CHAPITRE 2 : PENSER UNE DIPLOMATIE AVEC LES TERRORISTES : LE CAS DES NÉGOCIATIONS AVEC DES GROUPES VIOLENTS	19
2.1. LA DIPLOMATIE EMPECHÉE	19
2.1.1. Le régime de proscription	20
2.1.2. Les différentes stratégies pour combattre le terrorisme	22
2.1.2.1 L'option militaire	23
2.1.2.2. L'isolement.....	23
2.1.2.3. Le mainstreaming.....	24
2.2. NEGOCIATION AVEC LE TERRORISME : VERS UNE NOUVELLE DIPLOMATIE ?.....	24
2.2.1 Les prises d'otages :	25

2.2.2 Négocier après un kidnapping.....	26
2.2.3. La diplomatie des otages	27
CHAPITRE 3 : LE CAS D'INGRID BETANCOURT : UNE NEGOCIATION QUASI-DIPLOMATIQUE.....	30
3.1. RETOUR HISTORIQUE : LA LUTTE ARMEE DES FARC.....	30
3.1.1 La naissance d'une guérilla	30
3.1.2. Passage au narcotrafic	31
3.1.3. Les FARC deviennent un groupe terroriste.....	33
3.2. L'OTAGE DANS LA STRATEGIE DES FARC : L'ENLEVEMENT D'INGRID BETANCOURT	34
3.2.1 L'enlèvement d'Ingrid Betancourt.....	35
CHAPITRE 4 : LES TROIS ENLEVEMENTS DE FLORENCE AUBENAS ET DE GEORGES MALBRUNOT ET CHRISTIAN CHESNOT : LE ROLE CLE DE L'OPINION PUBLIQUE ET DE LA MEDIATISATION.....	38
4.1. RETOUR HISTORIQUE : LA GUERRE EN IRAK.....	38
4.1.1 L'invasion et la déstabilisation.....	38
4.1.2 Les enlèvements	39
4.2. LA STRATEGIE FRANÇAISE : LES KIDNAPPING DE FLORENCE AUBENAS ET DE GEORGES MALBRUNOT ET CHRISTIAN CHESNOT	40
4.2.1. L'élaboration de la stratégie	40
4.2.2. L'enlèvement de Florence Aubenas.....	42
4.2.3. L'impact des comités de soutien	43
CHAPITRE 5 : LES ENLÈVEMENTS DE L'ÉTAT ISLAMIQUE : DES STRATEGIES ÉTATIQUES OPPOSÉES	45
5.1 RETOUR HISTORIQUE : L'EMERGENCE DE L'ÉTAT ISLAMIQUE	45
5.1.1. L'échec occidental.....	45
5.1.2 La guerre sainte et l'établissement du Califat	46
5.1.3 L'otage dans la propagande.....	47
5.2. LES ENLEVEMENTS : NEGOCIER OU NE PAS NEGOCIER ?.....	48
5.2.1. Le dérouler des enlèvements	48
5.2.2 Les négociations	48
CONCLUSION.....	52

BIBLIOGRAPHIE 55

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré	Page
1.1 Les différents types de terrorisme	6
1.2 Les Jeux Olympiques du Munich en 1972 : la première prise d'otages médiatisée.	9
2.1 Les régimes de proscription : exemple des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union Européenne et de l'Organisation des Nations Uni.....	20

RÉSUMÉ

La pratique diplomatique est traditionnellement vue comme une activité de l'État. Ce dernier est l'acteur centrale des relations internationales. Il élabore, négocie et traite des enjeux visant le système international. Au travers de la diplomatie il maintient l'ordre international. Or, avec la mondialisation, de nouveaux acteurs ont intégré la scène internationale. Ils remettent en cause le monopole de l'État dans sa capacité à représenter les valeurs primaires et élémentaires de l'humanité (Bull, 1977).

Ces nouveaux entrepreneurs politiques, par différents moyens font pression sur les gouvernements et parviennent à modifier les comportements des États. Ainsi la diplomatie, et en particulier la négociation diplomatique se fait aujourd'hui entre les États, mais aussi entre les États et les nouveaux acteurs.

Des groupes terroristes ont aussi bénéficié des effets de la mondialisation. Grâce aux avancés en matière de communications et de déplacements, ils parviennent à projeter leur violence au-delà de leur territoire d'activité usuel. Le terrorisme transnational devient donc un enjeu des relations internationales, en soustrayant à l'État le monopole de la violence organisé.

Dans ce contexte, nous nous demandons comment peut-on qualifier les négociations entre les États et les groupes terroristes ?

Nous posons l'hypothèse suivante : Les négociations avec les groupes terroristes dans le cas de la libération d'otages intègre l'évolution de la pratique diplomatique. Afin de répondre à cette hypothèse nous montrons dans un premier temps que la diplomatie doit inclure les nouveaux acteurs des relations internationales.

Ensuite nous définissons les groupes terroristes comme des acteurs. Pour ce faire nous proposons une comparaison entre les réseaux de plaidoyer transnationaux et les réseaux terroristes. Ainsi, nous définissons les groupes terroristes comme des réseaux de plaidoyer usant de la violence.

Puis, nous pensons une diplomatie avec les groupes terroristes. Pour ce faire, nous revenons sur l'attitude des États vis-à-vis du terrorisme. Pour le combattre, les gouvernement ferme la porte à la négociation, sauf dans le cas de prises d'otages. De fait, nous regardons comment la libération des otages par la négociation permet de repenser la diplomatie traditionnelle.

Enfin, nous faisons trois études de cas nous permettant d'illustrer notre réflexion. La première est consacrée à l'enlèvement d'Ingrid Betancourt par les FARC en 2002 en Colombie. Le caractère diplomatique de la libération d'otages dans le cas de la guérilla FARC est flagrant : l'intervention de diplomates étrangers, d'acteurs de la société civile, mais aussi dans la façon dont les FARC vont mener les négociations.

Pour notre deuxième cas d'étude, nous avons choisi de nous intéresser aux enlèvements de Florence Aubenas et de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, survenue en 2005 et 2004 en Irak. Elle nous sert à observer l'implication des comités de soutiens pour la libération des otages et la pression qu'ils exercent sur la diplomatie de leurs les gouvernements.

Pour notre dernier cas d'étude, nous choisissons d'étudier une série d'enlèvements survenus entre 2013 et 2014 en Syrie par l'État Islamique. Leur détention va illustrer les différentes approches adoptées par les États dans la question de la libération des otages. Nous verrons que la doctrine de la non-négociation, bien qu'adoptée par tous les États dans leurs discours reflète une réalité différente

Mots clés : terrorisme, diplomatie, négociation, otages

INTRODUCTION

Les relations internationales sont traditionnellement le fait des États. Au travers de la diplomatie, ils assurent le maintien du système international. Le système étatique qui existe depuis les congrès de Westphalie de 1648, et la reconnaissance de la souveraineté de l'État (Balzacq, 2018), est aujourd'hui modifié par la mondialisation. Ce processus d'augmentation de l'interconnexion entre les sociétés et les individus dans lequel la frontière entre national et international est brouillée (Sending et *al.* 2011), permet à de nouveaux acteurs d'émerger. Ils incarnent les nouveaux enjeux des relations internationales, à savoir : des questions de sécurités, de droits humains, ou d'écologie par exemple. Ce faisant, il concurrence l'autorité de l'État.

L'environnement international comprend alors différents acteurs qui participent à l'élaboration des politiques mondiales. La diplomatie est de fait modifiée par cela. Les nouveaux acteurs vont utiliser de pratiques qui étaient jusqu'alors réservés aux diplomates (Sending et *al.* 2011), en particulier les réseaux de plaidoyer transnationaux. Ces « défenseurs des causes sans opposants » défendent l'idée d'une société civile globale (Ollion, 2015).

Cependant, des groupes opposés au système international ont aussi bénéficié des effets de la mondialisation. C'est le cas de groupes terroristes. Ils utilisent les apports de la mondialisation pour étendre leur lutte au reste du monde. Antagoniste de la vision du monde occidentale, les groupes terroristes transnationaux mènent une lutte afin de faire prévaloir leur doctrine. Les attentats qu'ils peuvent commettre à travers le monde deviennent l'expression de cette lutte. Les attentats du 11 septembre 2001 représentent ainsi cet affrontement.

Après deux décennies de guerre contre le terrorisme, la situation ne semble pas être en voie de se résoudre, les États préférant la stratégie militaire et la voix armée en gardant la doctrine de la non-négociation. Cependant, il survient quelques exceptions lors de prises d'otages que certains États sont prêts à négocier la libération de leurs citoyens.

Dans ce travail, nous cherchons à savoir si ces négociations ne rentrent pas dans un cadre plus large que la seule libération d'individus. Le travail a pour objet d'étude les négociations entre les États et des groupes terroristes transnationaux pour la libération d'otages dans le cadre des transformations du système international et de l'émergence de nouveaux acteurs ayant un

impact sur la diplomatie des États. Ainsi, notre question de recherche est la suivante : Comment qualifier les négociations avec les groupes terroristes lors de prises d'otages ?

Nous soutenons l'hypothèse que les négociations avec les groupes terroristes lors de prises d'otages s'intègrent dans la pratique diplomatique des États du fait de la nature des groupes terroristes transnationaux et de l'évolution du système international.

Pour répondre à notre question de recherche et valider notre hypothèse nous proposons une analyse en trois temps.

Premièrement nous reviendrons sur les impacts de l'évolution du système international sur la diplomatie et sur le terrorisme. Cela nous permettra d'observer comment les nouveaux acteurs des relations internationales modifient la pratique diplomatique. De la même façon nous verrons que le terrorisme a pu s'internationaliser.

Ensuite nous analyserons plus particulièrement un type d'acteur : les réseaux de plaidoyer transnationaux. Leur mode de fonctionnement et leur structure nous seront utiles pour déceler des pratiques diplomatiques des nouveaux acteurs.

Puis nous ferons une comparaison entre les réseaux de plaidoyer et les groupes terroristes. Au travers de cette comparaison, des éléments de similitudes entre les deux entités seront visibles. Cela nous permettra de caractériser les groupes terroristes comme des acteurs des relations internationales.

Deuxièmement, nous analyserons les négociations avec les groupes terroristes et tenterons de mettre en avant une pratique diplomatique. Nous reviendrons sur les stratégies des États dans leur lutte contre le terrorisme. L'accent sera mis sur le régime de proscription.

Ensuite, nous porterons notre attention sur les prises d'otages, et ce pour deux raisons. La première, parce que l'enlèvement joue un rôle dans la stratégie des groupes terroristes, à la fois comme une monnaie d'échange mais aussi à des fins de propagande. La seconde, car les États vont parfois négocier en dépit de la doctrine de non-négociation. C'est donc avec la négociation pour la libération d'otages que nous pourrions déceler une évolution de la pratique diplomatique.

Enfin, troisièmement, nous effectuerons trois études de cas permettant d'illustrer la négociation avec les groupes terroristes comme évolution de la pratique diplomatique : l'enlèvement d'Ingrid Betancourt par les FARC en 2002 en Colombie ; les enlèvements de Florence Aubenas et de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, survenue en 2004 et 2005 en Irak, et les enlèvements survenus entre 2013 et 2014 en Syrie par l'État Islamique.

Ce travail de recherche se place dans la continuité des travaux constructivistes des relations internationales, notamment concernant la place des nouveaux acteurs dans le système international, et leur impact sur la modification de celui-ci (Keck et Sikkink 1998 ; Thomas, 2002 ; Ollion, et Siméant-Germanos, 2015). Nous souhaitons apporter une analyse différente sur le terrorisme et sa relation avec le système international. En plaçant les groupes terroristes comme des acteurs des relations internationales nous espérons mieux comprendre ce phénomène. Afin de mener le travail nous choisissons de placer notre recherche dans la continuité des travaux constructivistes sur la place des nouveaux acteurs dans les relations internationales et leur impact sur la diplomatie. C'est-à-dire que de la même façon dont les auteurs constructivistes décrivent ces acteurs, nous choisissons d'étudier les groupes terroristes transnationaux comme des acteurs des relations internationales. Comme nous le verrons nous ne souhaitons pas faire d'amalgame entre les groupes terroristes et les autres acteurs : ONG, firmes transnationales, réseaux d'experts, etc. Mais de les situer dans une même catégorie d'analyse. L'approche constructiviste nous apparaît ainsi la plus intéressante.

Notre objet d'étude, n'est pas exploré de cette manière dans la littérature. Ainsi, notre travail reposera sur des travaux portant sur des sujets proches et en liens avec notre travail. Nous souhaitons ici les mettre en commun afin de développer notre propos. Une partie de la littérature sélectionnée discute de la place des nouveaux acteurs dans le système international et de leur impact sur la diplomatie entre États (Sending et *al.* 2011 ; Nye et Keohane 1971 ; Ollion, et Siméant-Germanos, 2015).

Puis, à l'aide de la littérature portant sur la négociation avec les groupes terroristes (Faure, Zartman, 2010 ; Zartman, 2003 ; Klen, 2015), nous regarderons les aspects politiques de telles négociations. Aussi, notre étude intègre la question de la négociation avec les groupes terroristes. Cette littérature discute principalement de la façon de négocier, c'est-à-dire, comment appréhender et faire la négociation d'un point de vue pratique. Elle discute aussi cependant de la nécessité de celle-ci, car elle entre dans la lutte contre le terrorisme.

CHAPITRE 1 : TRANSFORMATION DE LA DIPLOMATIE ET NOUVEAUX ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES : LE CAS DES GROUPES TERRORISTES

Les négociations diplomatiques avec des groupes terroristes invitent à repenser les pratiques traditionnelles de la diplomatie. Pour comprendre ces transformations, nous proposons d'analyser comment la mondialisation amène à entrevoir un élargissement du système international au-delà des relations entre États. De nouveaux acteurs sont apparus, influencent le travail des diplomates, et élargissent le champ des pratiques diplomatiques. Les groupes terroristes font partie de ces nouveaux acteurs des relations internationales.

En quoi les groupes terroristes constituent de nouveaux acteurs des relations internationales et comment ont-ils transformé les pratiques diplomatiques ? La spécificité de leur action est la violence. Ils remettent ainsi en cause un des domaines qui était alors réservé à l'État : le monopole de la violence légitime. L'action terroriste est donc un défi à l'autorité étatique et au stato-centrisme spécifique au système international (Berzins Cullen, 2007 ; Brachman, 2009). Pour mieux définir la place des groupes terroristes dans le système international, nous les comparerons à un autre type d'acteur des relations internationales, très étudié par le courant constructiviste en relations internationales : les réseaux transnationaux de plaidoyer (Keck et Sikkink 1998). Des auteurs ont en effet considéré que les groupes terroristes pouvaient être rapprochés théoriquement de ces réseaux de plaidoyer (Adamson, 2005 ; Asal et al, 2007), quoiqu'ils s'en distinguent par l'usage de la violence pour défendre leur cause.

1.1 Le terrorisme : définition et évolution

Le mot « terrorisme » est dans le langage courant une activité facilement reconnaissable. Il existe une compréhension et une perception partagée de ce que les actions terroristes sont : « le sens [du mot terrorisme] est souvent que si je ne suis pas en mesure de le définir, je le reconnais quand même quand je le vois » (Silke, 2004, p.3). Ainsi, le terme est présent dans nombre de discours politique et médiatique et est usée de manière quotidienne sans qu'une définition précise lui soit donné. Ainsi, le terrorisme renvoie à une méthode dont les buts à atteindre ne sont pas clairement définis (Bauer et Bruguière, 2010, p.3).

1.1.1 Origine du terrorisme

Deux origines sont identifiables. La première, liée à l'étymologie du mot, fait référence à la période de la Terreur lors de la Révolution française. En 1794, le terme de terrorisme apparaît pour la première fois dans le *Journal de la liberté de la presse* de Gracchus Baboeuf, qui condamne l'action de répression du gouvernement de Robespierre. En 1798, le dictionnaire de l'Académie Française va définir le terrorisme comme « une institutionnalisation de la terreur par un gouvernement débouchant sur des abus manifestes vis-à-vis du droit de la vie » (Crettiez et Duclos, 2021, p.92). Le terrorisme est alors défini comme une violence de l'État.

La deuxième origine, fait référence à une forme d'action. Pour certains chercheurs le terrorisme renvoie à l'utilisation d'une violence indiscriminée de la part de sectes au cours de l'histoire. Ainsi sont cités la secte chiite des Hachichins, qui utilise la terreur à l'encontre du pouvoir sunnite entre le IX^e et le XI^e siècles ; la secte juive des Zélotes, qui au cours du premier siècle s'attaque aux représentants et citoyens romains en Palestine ; ou encore la secte indienne des Thugs, qui dès le XII^e siècles s'attaque aux marchands et voyageurs (Crettiez et Duclos, 2021, p.93).

Le terrorisme peut alors être compris comme une activité de l'État et de groupes non-étatiques qui exercent la violence. Cependant, le terrorisme est quelque chose de moderne dans sa compréhension actuelle car, qu'il soit le fait de l'État ou d'acteurs privés ils renvoient à des considérations contemporaines.

1.1.2 Théoriser le terrorisme : le problème de la définition

Le discours savant est lui aussi confronté à la façon de définir le terrorisme. De nombreuses définitions cohabitent et cherchent à comprendre le phénomène. L'ouvrage de Schimd et Jongman *Political Terrorism : A new Guide to Actors, Authors, Concept, Data Bases, Theorises, and Littérature* de 1988, recense 109 définitions et atteste de cette difficulté (Silke, 2004, p.3).

Dans ce travail, nous ne souhaitons pas revenir sur le débat entourant la définition. Pour cela nous choisissons de définir le terrorisme selon la définition adoptée par The Jonathan Institute in Jerusalem. Adopté en 1979, lors de la conférence internationale sur le terrorisme, la définition propose de qualifier le terrorisme comme : « le meurtre, la mutilation et la menace délibérés et systématiques d'innocents pour inspirer la peur à des fins politiques » (Harmon, 2008, p.7).

Nous pensons que cette définition est suffisante pour notre réflexion, car elle est claire et concise. Elle situe aussi le terrorisme comme ayant un objectif politique, ce qui est central pour notre travail. Aussi, comme nous le verrons dans la suite, ce qui constitue le terrorisme dépend de la personne qui en parle : « le terroriste de l'un est le combattant de la liberté de l'autre » (Silke, 2004, p.4), et la perception que l'auditeur se fait du groupe qualifié de terroriste.

Ainsi, comme le suggère Bauer et Huyghe (2010, p.7), « il n'existe certainement pas un terrorisme « en soi » comme une idée platonicienne » et « le mot « terrorisme » et la chose qu'il recouvre ne sont ni de tous temps, ni de tous lieux. La pratique qui mérite (ou pas) cette qualification à une date de naissance ».

Encadré 1.1 : Les différents types de terrorisme

Il existe en réalité plusieurs terrorismes, c'est-à-dire que la terrorisation comme servant un objectif politique est commune à tous les groupes terroristes, mais est justifiée de manière différente.

Le terrorisme nationaliste/indépendantiste

Utilisé pour qualifier des mouvements ayant pour lutte la libération nationale selon des considérations ethniques et/ou communautaires. Les mouvements combattent pour l'obtention d'une liberté territoriale et politique. De nombreux groupes et organisations entrent dans cette catégorie : la Irish Republican Army (IRA) en Irlande, l'Euskadi Ta Askatasuna (ETA) en France et en Espagne, le Partiya Karkeren Kurdistan (PKK) en Turquie, les Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) au Sri Lanka, ou encore le Hamas en Palestine et le Front de Libération National (FLN) en Algérie (Crettiez et Duclos, 2021, p.93).

Le terrorisme révolutionnaire

Prônant une doctrine révolutionnaire, ce type de terrorisme se constitue autour d'une idéologie politique radicale. Ainsi, on peut regrouper au sein de cette catégorie le terrorisme d'obédience communiste, comme les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) en Colombie, le Brigade Rosso (BR) en Italie et leur faction en Allemagne, Action Directe (AD) en France, et les Cellules Communistes Combattantes (CCC) en Belgique. Le terrorisme d'extrême droite entre aussi dans cette catégorie. Comme pour le terrorisme d'extrême gauche, il veut reformer l'ordre social en place (Harmon, 2008). Des organisations comme, l'Aryan Nations et White Revolution et le Ku Klux Klan (KKK) aux États-Unis ou l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) en France intègre cette classification (Crettiez et Duclos, 2021, p.94).

Le terrorisme fondamentaliste

Al-Qaïda, l'État Islamique et leurs différentes branches, présents principalement en Asie et en Afrique, Boko Haram, au Nigéria et au Cameroun, Shehabs en Somalie, et le Front Al-Nosra en Syrie, représentent une forme de terrorisme qui légitime son action dans une doctrine religieuse (Crettiez et Duclos, 2021, p.98).

Le terrorisme mafieux

Cela fait référence à la violence des organisations mafieuses face à la répression de l'État. Parfois visant seulement des agents de l'État, comme les policiers, magistrats et personnalités politiques, ou des journalistes, elle peut viser la population civile. C'est le cas des FARC par exemple ou de *Cosa Nostra* en Italie (Crettiez et Duclos, 2021, p.102).

Le terrorisme d'État

Ce produit lorsque les États utilisent des agents privés afin de commettre des actes de violences afin de peser sur les politiques d'un autre État sans entrer dans un conflit de hautes intensités. Ils sont considérés alors comme des États parrains ou sponsors (Crettiez et Duclos, 2021, p.103).

Il est important de noter que cette typologie tente de classer les groupes terroristes selon des objectifs et la justification de la violence qui leur sont communs.

Cependant, certaines organisations peuvent être comprise dans plusieurs catégories. Le terrorisme fondamentaliste est une forme de terrorisme révolutionnaire car il vise à transformer l'ordre social. Aussi, la classification peut évoluer au cours du temps. Les FARC par exemple, sont au début de leur existence un groupe dont l'idéologie a pris de moins en moins d'importance avec le temps.

1.1.3 Le terrorisme moderne

Selon Crettiez et Duclos, (2021, p.112), le terrorisme moderne représente la « face noire de la modernité » et peut être caractérisée par quatre traits :

- l'utilisation de moyens techniques modernes : l'obtention d'un arsenal militaire sophistiqué (drones), ou le détournement des technologies à des fins violentes (l'attentat du 11 septembre 2001) ;
- le prosélytisme : avec l'utilisation des nouvelles technologies de la communication à des fins de propagandes et de diffusion de la terreur ;
- la forte coordination : la facilité avec laquelle les individus peuvent communiquer permet aux groupes de ce coordonner plus efficacement ;
- l'extrême mobilité : le développement du transport aérien et la fluidité des échanges permet aux individus de se déplacer plus facilement.

Pour notre travail, nous souhaitons mettre en avant l'utilisation des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans la stratégie du terrorisme.

1.1.3.1 Le terrorisme transnational

Ce qui caractérise le terrorisme dans sa forme moderne et son caractère transnational. Il est incarné principalement dans la forme du terrorisme fondamentaliste. D'inspiration religieuse, ce terrorisme est actuellement la forme la plus visible (Crettiez et Duclos, 2021, p.98). L'organisation Al-Qaïda est devenue, depuis les attaques du 11 septembre 2001, la figure du djihadisme international. Grâce aux nouvelles technologies de l'informations elle parvient à diffuser son message (Brachman, 2009, p.11). Nous verrons plus en détails la façon dont le

terrorisme international opère dans la partie consacrée à la comparaison avec les réseaux de plaidoyer transnationaux.

1.1.3.2. La théâtralisation de la violence, le cœur de la stratégie

La violence qu'opèrent les groupes est à la fois physique et psychologique, la peur qu'il engendre est plus forte que l'acte en lui-même (Wilkinson, 2006, p.145). La médiatisation a donc joué un rôle important pour le terrorisme dès l'apparition des médias de masse et est devenue depuis centrale dans la tactique des groupes violents. L'attaque lors des Jeux Olympiques de Munich en septembre 1972 en est l'exemple premier : c'est une « matrice des autres attentats médiatisés à venir » (Roche, 2019, p.106).

Encadré 1.2 : Les Jeux Olympiques du Munich en 1972 : la première prise d'otages médiatisée.

Le contexte :

Les Jeux Olympiques organisés à Munich du 26 août au 11 septembre 1972 ont lieu dans un contexte international complexe. Tout d'abord l'Europe est frappée par une vague de terrorisme politique. Les Brigades Rouges en Italie, le Baader-Meinhof en Allemagne, l'IRA en Angleterre et l'ETA en Espagne et en France agissent à partir de la fin des années 1960. En 1967, à la suite de la guerre des Six jours l'Organisation de la Libération de la Palestine (OLP) fait la promotion d'un État palestinien démocratique. Dans son sillage est formée le groupé armé Septembre Noir en 1970 (Roche, 2019, p. 106).

Les Jeux sont aussi remarquables par une très forte médiatisation. Plusieurs chaînes de télévision disposent d'un dispositif de direct. Ils sont considérés comme les jeux de la modernité.

Le déroulé des évènements :

Dans la nuit du 5 septembre, huit membres de Septembre Noir s'introduisent dans le village Olympique. Ils atteignent le pavillon israélien et prennent neuf athlètes

en otages. Peu de temps après le groupe demande la libération de 234 prisonniers palestiniens détenus en Israël. Cette demande est rejetée. Les preneurs d'otages obtiennent cependant de quitter l'Allemagne en avion. A l'aéroport la police allemande donne l'assaut pour libérer les otages. Durant l'opération tous les otages sont tués, ainsi que cinq membres de Septembre Noir et un policier (Roche, 2019, p.107).

Le dispositif médiatique à l'épreuve de la prise d'otages :

Les premières chaînes de télévision prennent l'antenne pour annoncer la prise d'otages. Durant tout le déroulé de l'évènement les chaînes américaines vont suivre les événements en direct. La télévision française va quant à elle faire le point sur la situation lors des Journaux télévisés, en différé. A Munich, les journalistes présents se concentrent autour de l'hôtel dans lequel sont retranchés les preneurs d'otages. Ils rapportent en direct les avancées, donnant par la même occasion de précieuses informations aux terroristes qui ont aussi accès à la télévision. Les différentes rédactions tentent de dresser le récit de la situation. Le *Times* et *l'Express* vont jusqu'à contacter des membres du groupe terroriste.

Tout au long de la prise d'otage et jusqu'à son dénouement tragique, c'est l'émotion qui prévaut. L'incertitude qui la caractérise ne permet pas de comprendre de ce qui se passe. Les terroristes deviennent les « stars » d'un récit dramatique (Roche, 2019, p.108).

La médiatisation de la cause comme finalité :

« Vous nous avez offert une vitrine », pour Septembre Noir, cette action a permis de « mettre la cause palestinienne à l'intérieure de chaque maison » écrit Abu Iyad un des membres du commandos survivants en 1978 dans son livre : *My home, My Land : A Narrative of the Palestinian Struggle*. Le drame Palestinien a, avec cet évènement est connu à présent par plus d'un demi-milliard de personnes, bien plus que ce qu'elle aurait obtenue en utilisant des moyens conventionnels (Harmon, 2007, p.7).

« Le terrorisme est un jeu à quatre : le terrorisme, son ennemi, sa cible, son opinion publique » (Bauer, Huyghe, 2010, p.14 ; Weimann, 2008, p.73). De la même façon que les Jeux Olympiques en 1972, les attentats du 11 septembre 2001, peuvent être considérés comme une « performance », dans laquelle le terrorisme moderne peut être compris comme une exigence de production théâtrale (Weimann, 2008, p.71).

La violence ainsi mise en scène sert, comme pour les réseaux de plaidoyer, à créer des symboles, d'affecter l'opinion publique à une cause. Dans le cas du terrorisme cela sert non seulement à insuffler un sentiment de terreur (Wilkinson, 2006, p.149), mais aussi à générer de la sympathie auprès de potentielles recrues. Ainsi, cela démontre une rationalisation de l'usage des médias de masse par les groupes terroristes (Wunenburger, 2020, p.221). La relation entre les médias et le terrorisme est, selon Wilkinson (2006, p.145), « symbiotique » lors d'évènements diffusés en direct.

1.2 : Le contexte des mutations récentes des pratiques diplomatiques

1.2.1. La diplomatie traditionnelle

Le congrès de Westphalie en 1648 « reconnaît un statut égal à tous les États souverains » (Balzacq, 2018, p.25), et établit ce qui est considéré comme la « diplomatie classique » (Roncati, 2017, p.2). Les diplomates, les agents des États, ont pour rôle de représenter leur pays lors des négociations internationales. Ce faisant, ils ont acquis une culture et des pratiques qui leur sont propres : « un fond commun d'idées et de valeurs que possèdent les représentants officiels de l'État » (Bull, 1977). Les pratiques traditionnelles de la diplomatie incluent quatre principaux rôles : la négociation, la représentation, la collecte d'informations et la communication (Cornut, 2015, p.386).

La diplomatie traditionnelle s'inscrit donc dans une vision statocentrique des relations internationales. Les États sont les seuls dotés d'autorité et ils sont les seuls à garantir l'ordre international (Bull 1977 ; Winn 2007).

1.1.2. L'étude de la diplomatie

La diplomatie, comme pratique des États, est généralement étudiée par une approche fonctionnaliste (Balzacq, 2018, p.7). C'est-à-dire que l'étude de la diplomatie est faite par ceux qui la pratiquent. Elle est définie « selon ces buts et comme une fonction, ou par les compétences nécessaires qu'un diplomate doit posséder » (Sending et al. 2011, p.540). Cette étude est, selon Christer Jönsson, « short on theory but long on typologies » (propos repris par Sending et al. 2011, p.531). Le manque de théorie sur le sujet empêche de comprendre l'ensemble des relations qui existent entre les différents acteurs des relations internationales.

Or, la diplomatie « n'est pas une activité isolée au sein du système » (Nye et Keohane, 1971, p.330). Comme ils le montrent, les diplomates « interagissent dans un environnement qui va modifier leur comportement et les relations des États entre eux, et entre les États et le reste du système » (Nye et Keohane, 1971, p.331). C'est-à-dire que pour comprendre l'étendue des relations internationales il est important de mettre de l'avant les modifications du système international : « l'environnement » ; ainsi que les relations entre les États et les nouveaux acteurs : « le reste du système ». La diplomatie doit donc être comprise non plus seulement « comme une pratique mais aussi comme l'interaction des différentes unités du système international » (Sending et al. 2011, p.528).

1.1.3. Les effets de la mondialisation sur la diplomatie

La mondialisation est un processus d'augmentation de l'interconnexion entre les sociétés et les individus dans lequel la frontière entre national et international est brouillée (Sending et al. 2011, p.534). Elle intensifie et multiplie les « relations transnationales » entre de nombreux acteurs étatiques mais aussi non étatiques, tels que les ONG, les firmes transnationales, les mouvements révolutionnaires, les Églises, les réseaux d'experts, les partis et syndicats, etc. (Nye et Keohane 1971, p.347).

L'émergence de ces nouveaux acteurs vient modifier le système international (Roncati, 2017). Ainsi, l'autorité de l'État dans les questions internationales diminue et se déplace vers d'autres acteurs qui sont en mesure de représenter de nouvelles identités qui peuvent être à la fois sub- et supranationales. L'organisation verticale caractéristique des États est peu à peu

remplacée par une configuration plus horizontale entre de nombreuses entités étatiques et non étatiques qui composent désormais le système international (Winn, 2003, p.140).

Ces nouveaux acteurs sont aujourd'hui en mesure de « gérer les enjeux globaux » (Roncati, 2017). Ils représentent de nouvelles normes et aspirations qui ne sont plus localisées sur un territoire (Thomas, 2002, p. 26). Il existe ainsi une transnationalisation des normes facilitée par des « espaces publics virtuels » (Ribeiro, 2009, p.304). Ces « espaces imaginaires » sont permis grâce aux nouvelles technologies de la communication et créent un sentiment « d'appartenance à une communauté » (Ribeiro, 2009, p.308). Cette représentation d'enjeux transnationaux leur donne une légitimité de la part des sociétés et vis-à-vis des États, qui souhaitent inclure des « représentants de la société civile » (Ollion, et Siméant-Germanos, 2015, p.12).

Dans ce contexte, de nouveaux types de diplomatie ont émergé, parfois désignées comme « paradiplomatie », telle la diplomatie des ONG. Les ONG permettent des contacts entre les sociétés et parviennent à influencer les prises de décisions des États pour défendre des causes. Leurs actions sont ainsi similaires à celle des diplomates : la négociation, la production d'information, et la représentation (Sending et *al.* 2011, p.531). Ce faisant, elles parviennent aussi à mettre à l'agenda les enjeux qu'elles défendent.

Il y a donc des relations diplomatiques non seulement entre les États, mais aussi entre les États et ces nouveaux acteurs (Roncati, 2017). La diplomatie ne doit donc plus seulement être pensée comme une pratique particulière aux diplomates, mais comme s'étendant à ces nouveaux acteurs des relations internationales. Les diplomates d'États gardent un rôle central autour duquel les autres acteurs vont venir se greffer. Mais la diplomatie traditionnelle doit intégrer les négociations avec de nouveaux acteurs, comme les réseaux transnationaux de plaidoyer dont l'action a été largement documentée (Keck et Sikkink, 1998 ; Ollion, 2015 ; Ollion, et Siméant-Germanos, 2015).

1.3 L'intérêt de la comparaison avec les réseaux de plaidoyer transnationaux, nouveaux acteurs de la diplomatie

Pour mieux comprendre et définir le rôle des groupes terroristes dans les relations internationales, nous commençons par analyser plus spécifiquement le rôle des réseaux de plaidoyer transnationaux car ils représentent le mieux les nouvelles aspirations transnationales et les stratégies des acteurs non étatiques (Keck et Sikkink, 1998, p.1). Or, les groupes terroristes ont été comparés par certains auteurs (Adamson, 2005 ; Asal et *al*, 2007) à des réseaux de plaidoyer transnationaux, avec cette spécificité cruciale qu'ils font usage de la violence pour défendre leur cause.

1.3.1. Le positionnement des réseaux de plaidoyer transnationaux.

Les réseaux de plaidoyer transnationaux défendent des valeurs considérées comme universelles : les droits humains, l'écologie, les libertés individuelles, le développement. Ils représentent aussi les victimes des crises humanitaires en parlant en leur nom (Sending et *al*, 2011). Les réseaux de plaidoyer sont perçus comme « défenseurs des causes sans opposants Leur activité se rapproche du lobbying, mais les intérêts qu'ils défendent sont ceux de la « société civile globale » et non celle d'une entreprise. Ollion (2005, p. 23), dans son analyse montre cette différence avec l'exemple de « Walter » un plaideur professionnel qui se trouve à Bruxelles. Dans cet exemple, on voit que les réseaux de plaidoyer ont intégré les scènes de la politique internationale. Ils participent à des réunions officielles et des rencontres officieuses avec des parlementaires, avec lesquels ils négocient directement (Ollion, 2015, p. 24). Les réseaux de plaidoyers transnationaux disposent ainsi d'une légitimité démocratique que les États recherchent pour légitimer leurs propres décisions (Ollion et Siméant-Germanos, 2015, p. 12).

1.3.2. Structure et stratégie des réseaux transnationaux de plaidoyer

La force principale des réseaux transnationaux de plaidoyer réside dans leur structure. La structure en réseau est caractérisée par des modes de communication et d'échanges volontaires, réciproques et horizontaux (Asal et *al*, 2007, p. 17). Ils sont formés de groupes locaux et internationaux visant à former une organisation plus large capable d'agir régionalement et sur la scène internationale. Cette structure d'unité transnationales d'unités interdépendantes facilite la transmission de l'information. Les réseaux développent ainsi une

compréhension commune des enjeux qu'ils défendent et participent aux déploiements de normes communes entre différentes sociétés.

Cette structure leur permet aussi de déployer une stratégie qui vise à modifier le comportement des États. Un des objectifs des réseaux de plaidoyer consiste à s'assurer que les États respectent le droit international. Pour Hurd, la diplomatie est publique lorsqu'elle vise à justifier une action à un public plus large. Les réseaux de plaidoyer participent activement à la diplomatie en invoquant le droit international, demander la justification d'un comportement ou d'une règle et ainsi faire pression sur l'État qui ne respecterait pas ses engagements (Hurd, 2011, p.582).

Selon Keck et Sikkink (1998, p. 18-25) les réseaux de plaidoyer ont recours aux stratégies suivantes :

- la politique d'information qui vise à produire rapidement et de manière crédible de l'information ;
- la politique symbolique, dans le but de produire des symboles, des actions et des histoires qui peuvent être comprises partout autour du globe ;
- la politique de levier, qui est la capacité de faire appel à des acteurs plus puissants pour soutenir et renforcer une cause ;
- la politique de la responsabilisation, qui consiste à rappeler les États à leurs promesses et leurs principes

Les réseaux utilisent en particulier « l'effet boomerang », une stratégie qui vise à contourner l'immobilisme ou la répression dans un cadre domestique en faisant appel à des organisations internationales et des États étrangers pour faire pression sur un État responsable, afin de l'embarrasser et l'obliger à se conformer aux normes internationales (Thomas, 2002, p.44).

1.3.3 Les groupes terroristes : des « réseaux de plaidoyer » violents

Afin de comprendre la place du terrorisme dans le système international, nous proposons de le comparer aux réseaux de plaidoyer. En effet, les deux entités partagent à la fois leur structure et leur stratégie d'influence.

Selon Asal et *al.* (2007, p.17), les réseaux de plaidoyer et les groupes terroristes possèdent un même type de structuration en réseau.

C'est grâce à cette structure en réseau que des groupes terroristes ont ainsi pu frapper des pays européens ou les États-Unis, à partir de territoires lointains. Comme les réseaux d'activistes transnationaux, les groupes terroristes se composent en effet d'une myriade d'acteurs utilisant les technologies de l'information dans le but de partager de l'information. Mais contrairement à eux, ils les partagent afin de propager une idéologie violente et de mener des actions criminelles. Cette formation en « toile d'araignée » comportant une multitude de centres et de périphéries les rend flexibles et résilients face aux changements (Arquilla, Ronfelt, 2001, p.365).

Ainsi, comme les groupes de plaidoyer, de groupes terroristes locaux et nationaux se coalisent afin de former des organisations régionales ou internationales de plus grande envergure. Cette organisation décentralisée et horizontale permet aux différents nœuds de la toile de bénéficier d'une indépendance dans leurs actions. Ils partagent une idéologie commune et un but vaguement similaire, mais vont pouvoir communiquer facilement afin de coordonner leur action et de partager ce qu'ils ont appris (Zanini, Edwards, 2001, p.32 ; Asal et *al.* 2007, p.35). La formation en réseau permet aux différentes composantes de s'adapter rapidement aux réponses occidentales des politiques de contre-terrorisme en partageant rapidement de l'information et en s'adaptant (David, Schmitt 2020, p.231).

1.3.3.1 La guerre en réseau

La notion de la « netwar » ou guerre en réseau, nous permet d'observer l'évolution du système international et l'importance de la place du terrorisme dans celui-ci. La notion de guerre est généralement réservée à l'action de l'État. C'est une activité codifiée par le droit international. En déclarant la « guerre au terrorisme » les États occidentaux usent d'un outil rhétorique fort, en parlant de « guerre contre la civilisation » (Arquilla, Ronfelt, 2001, p.365 ; Thorup 2006, p.98). Cependant, en analysant la situation, on remarque que l'action terroriste peut constituer une nouvelle forme de guerre. La guerre telle que conçue dans le système étatique était codifiée et régulée avec la diplomatie, les règles de la guerre et une ressemblance entre les acteurs (Thorup 2006, p.100). L'action des groupes terroristes et la réponse des États, en particulier des États-Unis et de ses alliés entraînent des débats dans l'application du droit de la Guerre et du droit humanitaire (Rona, 2003 ; Scharf, 2016).

Avant les années 1990 et l'apparition progressive du terrorisme transnational, le terrorisme était « adressé principalement à la lumière du droit criminel » (Chesney et Goldsmith, 2008, p. 1094). Le modèle criminel qui prévaut jusqu'alors ne permet pas de répondre aux nouveaux besoins de justice induit par l'attaque du 11 septembre 2001. La période qui suit entraîne la convergence du modèle criminel traditionnel avec le modèle militaire. Cette convergence, illustrée par l'exemple de la détention par Chesney et Goldsmith (2008, p.1108-1120), montre que l'action des groupes terroristes impacte le système dans sa régulation des conflits armés. Similairement, Rona (2003), discute de l'implication de l'appellation « guerre contre le terrorisme ». En effet, utiliser le terme de « guerre » implique l'idée d'un ennemi qui doit être défait et non présenté devant la justice. L'entrée en guerre est le but recherché par les groupes terroristes : « c'est précisément en leur déclarant la guerre que nous tombons dans leur piège, en les suivant dans une politique de terre brûlée consistant à couper les ponts entre civilisation et à précipiter les populations civiles avec elles dans le précipice » (Rona, 2003, p.69).

Arquilla et Ronfelt (2001, p. 6) caractérisent la « netwar » comme

« Un mode émergent de conflit (et de criminalité) au niveau de la société, en dehors de la guerre militaire traditionnelle, dans lequel les protagonistes utilisent des formes d'organisation en réseau et des doctrines, stratégies et technologies connexes adaptées à l'ère de l'information. Ces protagonistes sont susceptibles d'être constitués d'organisations dispersées, de petits groupes d'individus qui communiquent, coordonnent et mènent leurs campagnes sur Internet, souvent sans commandement central précis. Ainsi, la netwar diffère des modes de conflit et crime dans lesquels

les protagonistes préfèrent développer des organisations, des doctrines et des stratégies formelles, autonomes et hiérarchiques ».

La guerre en réseau caractérise l'affrontement entre les États et les groupes terroristes. Ces derniers entraînent un questionnement de la conduite de la guerre. Ce sont donc, comme les réseaux de plaidoyer, des acteurs capables de remettre en question les interactions entre États. Ici dans une des fonctions régaliennes par excellence : le droit de faire la guerre et la conduite de celle-ci.

La guerre en réseau représente ce que Kaldor (2012) appelle la « nouvelle guerre ». En ce sens, les groupes terroristes sont les vecteurs de la transformation de la guerre traditionnelle à une nouvelle forme de conflictualité. Ainsi, comme pour la notion de la diplomatie les États doivent aussi entrevoir des rapports conflictuels avec des nouveaux acteurs remettant en cause la pratique traditionnelle (Thorup 2006 ; Kaldor 2012, p.2).

La diplomatie évolue avec l'arrivée des nouveaux acteurs. Ils parviennent à influencer les politiques mondiales et intègrent parfois les arènes de la diplomatie classique.

Les groupes terroristes évoluent aussi avec le système international. Ils s'adaptent et usent de tous les moyens à leur disposition. Ainsi, comme pour les nouveaux acteurs des relations internationales ils internationalisent leur lutte. La comparaison avec les réseaux de plaidoyer transnationaux illustre cette dimension. Les groupes terroristes ont recours aux mêmes tactiques de pression. L'utilisation de la violence qui les différencie des autres nouveaux acteurs, leur permet de confronter les États dans un domaine qui leur était jusqu'alors réservé.

CHAPITRE 2 : PENSER UNE DIPLOMATIE AVEC LES TERRORISTES : LE CAS DES NÉGOCIATIONS AVEC DES GROUPES VIOLENTS

Après avoir présenté les groupes terroristes comme des acteurs internationaux, nous souhaitons montrer que les discussions entre les États et les groupes terroristes, si et lorsqu'elles existent, s'insèrent dans la dynamique de l'évolution de la diplomatie

Tout d'abord, nous montrons que les États refusent de participer à des négociations, car ils considèrent les groupes terroristes comme un mal avec lequel on ne peut pas négocier. Cette idée est due à la perception qu'un contact de négociation formelle rendrait les groupes terroristes légitimes. Ainsi, Les États vont développer des stratégies leur permettant de se soustraire à toute négociation.

Puis nous voyons comment, à cause de la prise d'otages, certains États entrent en négociation. Les conditions de libérations sont d'ordre politique et intègrent donc une évolution de la diplomatie. Elle transforme la façon de négocier traditionnellement.

2.1. La Diplomatie empêchée

La première entrave à la conduction d'une négociation est la nature de la menace. Les groupes terroristes en réseau n'ont pas de représentation territoriale. Ils ne représentent pas une population. Ils ne constituent pas un régime politique. Ainsi, les mécanismes normatifs et légaux ne permettent pas de les reconnaître comme des partenaires de négociation des États (Miller, 2011, p.146).

La deuxième entrave, liée à la première, est la reconnaissance. Ainsi, la reconnaissance des groupes terroristes impose une considération politique. La littérature en science politique met l'accent sur cette problématique (Duyvesteyn, Schuurman, 2011 ; Faure, 2008 ; Dolnik, Fitzgerald, 2011 ; Toros, 2008). Puisque la négociation est présentée par les dirigeants comme une reconnaissance *de facto*. Le traumatisme lié aux attentats et la perception d'un ennemi fanatisé et irrationnel a enfermé les États occidentaux dans le paradigme de la doctrine de non-négociation (Faure, Zartman, 2010 ; Faure, 2008).

2.1.1. Le régime de proscription

L'appellation « terroriste » porte aussi un stigmate lourd. Lorsqu'un groupe est considéré comme terroriste, toute chance de dialogue s'évapore. Ce label délégitime toute son action et revendication. L'avènement de la guerre contre le terrorisme a entraîné la mise en place d'un régime de proscription particulier visant des organisations considérées comme terroristes. Cela réfère à une série d'instruments légaux à l'échelle globale permettant aux gouvernements d'interdire la présence, le soutien et l'identification à une organisation inscrite comme telle (Haspeslagh, 2018, p.12). Toutes les organisations utilisant une quelconque forme de violence, délégitiment leurs actions sans regard pour les buts recherchés. Ainsi, des réseaux terroristes comme al-Qaïda, ou des groupes rebelles comme les FARC ont été catégorisés de la même façon dans les régimes de proscriptions. L'indication du label « terroriste » a donc un effet très fort sur sa capacité à regrouper des soutiens ou de trouver une issue légitime à une situation de conflit.

Encadré 2.1 : Les régimes de proscription : exemple des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union Européenne et de l'Organisation des Nations Unies

Les listes de groupes considérés comme terroristes par le régime de proscription suivent le même principe : « perturber les activités des groupes armes, telles que leur liberté de mouvement ou leur capacité à lever des fonds » (Haspeslagh, 2013, p.192).

Les États-Unis

Il existe aux États-Unis deux listes : - la première provenant du Bureau de contrôles des avoirs étrangers du Département du Trésors des États-Unis (OFAC) ; qui désigne et bloque les avoirs d'individus, d'organisations ou de groupes considérés comme terroristes, narcotrafiquants, ou d'agents agissants pour le compte d'un État subissant des sanctions.

- la deuxième, du Département d'État, qui désigne les organisations étrangères considérées comme terroriste. Cette liste inclue, al-Qaïda, les FARC, le PKK, le LTTE, le Hamas ou encore le Hezbollah.

Tous les individus appartenant à l'un de ses groupes ont leurs avoirs gelés et sont interdits de voyages. Aussi, tout support de la part de citoyens américains est proscrit (Haspeslagh, 2013, p.193).

Le Royaume-Uni

A la suite du *Terrorism Act of 2000*, une liste de 48 organisations internationales telles que, al-Qaïda, les branches armées du Hezbollah et du Hamas, ou l'ETA, sont soumises à un régime de proscription. Les organisations et leurs représentants subissent aussi le gel de leurs avoirs et une interdiction de voyager. De plus, le régime criminalise toutes rencontres avec ces groupes (Haspeslagh, 2013, p.194).

L'Union Européenne

La position commune 2001/931/ CFSP et la Décision cadre de juin 2002, produisent deux listes : - la première pour les groupes et individus au sein de l'Union Européenne ;

- la deuxième pour les groupes et individus extérieure, incluant : le PKK, les FARC, LTTE.

L'UE implémente aussi la liste de l'ONU concernant les Talibans et al-Qaïda. Tous les individus figurants sur ces listes sont soumis à des restrictions de déplacements, ont leurs avoirs gelés et subissent un embargo sur la vente d'armes (Haspeslagh, 2013, p.193).

L'Organisation des Nations Unies

Trois régimes de sanctions coexistent : - le premier : mis en place par les Résolutions du Conseil de Sécurité n°1267, 1988 et 1989. Il concerne les Talibans et al-Qaïda ;

- le deuxième : un régime de sanction imposé à des groupes armés lors de conflits, ainsi que pour des individus considérés comme une menace à la paix et à la sécurité ;

- le troisième : les résolutions n°1373, 1540 et 1624, du Conseil de Sécurité, requiert que les États prennent des dispositions nécessaires envers les groupes terroristes (Haspeslagh, 2013, p.192).

Le régime de proscription a produit un effet indésirable. L'enfermement de toutes actions violentes dans une seule et même catégorie a aussi été utilisé par les réseaux terroristes dans une tentative d'élargir leur soutien. En effet, en utilisant la même rhétorique que les gouvernements, al-Qaïda a par exemple, replacé la rébellion tchétchène en Russie comme faisant partie de sa lutte contre l'Occident. Se basant sur certains symboles similaires et une identité partagée, les réseaux terroristes utilisent le label qui leur est donné à des fins stratégiques (Pokalova, 2018, p.408). Ainsi, de la même façon que les États créent un cadrage des politiques pour générer un soutien public, les groupes terroristes utilisent le cadrage du terrorisme pour démontrer leur capacités mondiales (Pokalova, 2018, p.411). Ils utilisent l'appellation « terroriste » et le régime de proscription à leur avantage.

Le terrorisme renvoie pour les dirigeants politiques et la société civile de manière générale, à un extrémisme fanatique dépourvu de toute rationalité et étant radicalement idéologique (Faure, Zartman, 2010, p.4). Il ne faut pas faire de concession ou de compromis, ne pas faire d'accord, ne pas récompenser une action illégitime au risque de la voir se reproduire (Dolnik, Fitzgerald, 2011, p.267). Le terroriste comme acteur est « en-dessous » de la diplomatie, il ne mérite pas d'être considéré comme un interlocuteur valable, pour les dirigeants, mais aussi pour la population qu'ils représentent (Browne, Dickson, 2010, p.397).

2.1.2. Les différentes stratégies pour combattre le terrorisme

Afin de penser la négociation entre les États et les groupes terroristes comme une évolution de la diplomatie, il faut donc repenser la négociation. C'est-à-dire plus seulement comme le fait de céder à des demandes ou faire des compromis, mais aussi comme l'utilisation de la communication pour exercer une influence dans le but de changer la pensée de quelqu'un, de son comportement, de son système de pensée en général : comment influencer la situation à travers la communication ? (Dolnik, Fitzgerald, 2011, p.269).

Pour ce faire il faut donc que les États sortent de leur système de pensée et de la rhétorique qui impose la vision du terrorisme comme « ce qu'il y a de pire ». Permettre le dialogue c'est comprendre que le terrorisme utilise la violence pour arriver à ses fins, et non que la violence soit une fin en soi (Dolnik, Fitzgerald, 2011, p.272). Cela demande aussi de comprendre qu'entrer en négociation ne veut pas dire que l'on accepte et reconnaisse le comportement de l'autre.

Pruitt (2006), propose une typologie de trois réactions possibles pour les États qui refusent de négocier face aux groupes terroristes.

2.1.2.1 L'option militaire

La négociation peut aussi intégrer un éventail plus large de stratégies à la disposition des États. Il existe ainsi une gamme d'action à la disposition des gouvernements. La stratégie militaire permet de se libérer de la contrainte de la légitimation. Seulement, cela comporte des risques. Combattre le terrorisme sur son terrain requiert des armées traditionnelles pour faire face à des guérillas. La guérilla permet aux insurgés de prolonger le conflit et d'en réduire l'asymétrie, et ce qui a comme conséquences d'attiser le « ras le bol » de la population et d'entacher la réputation des dirigeants (Kaldor, 2012, p.9). De plus, cela crée un cercle vicieux d'actions et de politiques servant la propagande des groupes terroristes, les bombardements entraînant pertes civiles et destructions de biens matériels aliénant la population, qui risque de se ranger du côté des terroristes (Dolnik, Fitzgerald, 2011 ; Pruitt, 2006).

2.1.2.2. L'isolement

La deuxième pratique est l'isolement. Cela consiste à isoler le groupe de son environnement, c'est-à-dire affecter le support que le groupe pourrait recevoir de l'extérieur immédiat, et prodiguer de l'information aux autorités locales afin de mieux le combattre. Pruitt (2006) présente cette stratégie envers un groupe. Pour aller plus loin, nous pouvons penser que cette stratégie pourrait être utilisée au niveau du réseau. Cela consisterait alors à couper les liens entre les nœuds du réseau. Ainsi, de la même manière, déstabiliser le réseau pourrait permettre de mieux le combattre en séparant ses unités constitutives. Adopter cette stratégie reviendrait ainsi à convaincre un des groupes du réseau de se dissocier de celui-ci. Et cela peut passer par la négociation ou par le « mainstreaming » (Pruitt, 2006, p.391).

2.1.2.3. Le mainstreaming

Le « mainstreaming », que l'on pourrait traduire par « l'intégration », consiste à persuader les groupes terroristes de participer de manière pacifique à la vie politique. Il s'agit de les convaincre que la violence ne leur permettra pas d'atteindre leurs objectifs. En faisant cela, les autres membres du groupe se retrouvent isolés dans leur lutte armée. Espérant un effet de dominos, cette stratégie peut amener à la fin de la violence sur le long terme (Pruitt, 2006, p.379). Dans le cas du terrorisme international, une forme de diplomatie est déjà visible. Comme le souligne Huang (2016, p.89), des groupes rebelles tentent déjà de trouver des soutiens à l'international. Sous forme de lobbies, des « diplomates » rebelles parcourent le globe afin de plaider leur cause. Ils recherchent aussi une forme de crédibilité de la part des acteurs du système international. Les inciter à participer au système comme acteur crédible pourrait être un premier pas.

Ainsi, le « mainstreaming » pourrait s'appliquer à l'international et pas seulement au niveau local. Nous reviendrons par la suite sur les problèmes de représentation que cela pourrait poser. Aussi, la « rebel diplomacy », la mise en place de pratiques diplomatiques classiques par des groupes rebelle, est valable pour les groupes souhaitant former un État (Huang, 2016, p.94). Prendre en compte cet élément nous semble important, car il souligne l'importance de la diplomatie dans la résolution de conflit incluant des éléments non étatiques, et souligne une pratique qui fonctionne déjà. Des négociations allant dans le sens d'une participation politique normalisée et des dialogues de paix ont ainsi eu lieu par le passé avec des terroristes. Au Mali, tout d'abord, entre le gouvernement et deux groupes islamistes au nord du pays, et en Afghanistan. Cela a en particulier permis de distancer les talibans du réseau Al-Qaïda (Kovacs, 2020, p.376).

2.2. Négociation avec le terrorisme : vers une nouvelle diplomatie ?

D'autres auteurs, comme Faure (2003), Dolnik (2003), de Coupigny (2009) proposent une typologie des formes de négociations avec les groupes terroristes que permet d'illustrer la prise d'otages.

En effet, le contact direct ou via une tierce partie permet un premier dialogue entre les deux protagonistes. De ce contact pourra émerger un dialogue plus régulier ou ouvrirait la porte à une solution autre que l'affrontement.

2.2.1 Les prises d'otages :

La prise d'otages réfère à la « détention d'individus dont la libération est conditionnée à la réalisation de certaines conditions déterminées par les ravisseurs » (Faure, 2003, p.470). En 1979, la Convention internationale contre la prise d'otages définit l'acte comme :

Commet l'infraction de prise d'otages au sens de la présente Convention, quiconque s'empare d'une personne (ci-après dénommée « otage »), ou la détient et menace de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie, à savoir un État, une organisation internationale intergouvernementale, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir en tant que condition explicite ou implicite de la libération de l'otage.

Ce qui fait la spécificité de la prise d'otage est la contrainte physique d'une personne afin de contraindre moralement son adversaire. Dans le contexte du terrorisme international, cela permet donc au groupe terroriste de faire pression sur les gouvernements en s'attaquant directement à un ou plusieurs de leurs citoyens. Cela entre dans la stratégie de terreur du terrorisme transnational, car cela le met position de pouvoir (Faure, 2003, p.479). Ce faisant, les groupes terroristes réduisent l'asymétrie qui existe entre les parties antagonistes et obligent l'entrée en négociation (Faure, 2003, p.479 ; Coupigny, 2009, p.624).

La prise d'otage permet, contre sa libération, plusieurs possibilités (Faure, 2008, p.189) :

- Le paiement de rançons permettant de financer le mouvement ;
- L'obtention de matériel comme des armes, ou de la nourriture, des médicaments ;
- La libération de prisonniers liés à la cause ;
- Un accès aux médias

Deux types de prises d'otages existent : la prise d'otage de barricade (ou de siège), qui fait référence à un événement qui survient dans un lieu identifiable rapidement, et le kidnapping,

qui est l'enlèvement d'une ou de plusieurs personnes, et dont le lieu de rétention est inconnu (Faure, Zartman, 2010, p.13 ; Dolnik, 2003, p.493).

2.2.2 Négociier après un kidnapping

Pour notre travail, nous ne traiterons que du kidnapping. Dans le cas d'un kidnapping, les ravisseurs ont plus de marge de manœuvre. (Zartman, 2003). De plus les enlèvements sont plus récurrents ces dernières années, en augmentation de 70 % (Dolnik, 2003, p.498). Enfin, ils peuvent engager davantage d'acteurs, comme les familles des otages par exemple, qui vont jouer un rôle dans l'entrée en négociation des États, car elles vont faire pression. Des intermédiaires vont aussi entrer en jeu pour la mise en contact et même lors de la négociation. A contrario, les prises d'otages de sièges ne vont mobiliser que des négociateurs spécialisés dans la résolution de telles situations. L'aspect politique des kidnappings est aussi plus important, car il permet aux ravisseurs d'asseoir des demandes plus difficiles à satisfaire, car leur marge de négociation est plus forte (Dolnik, 2003, p.498 ; de Coupigny, 2009, p.620 ; Hayes et al. 2003).

Les kidnappings sont devenus un *modus operandi* dans les zones d'activité du terrorisme, à l'image du *Manuel de la prise d'otage d'Abdel Aziz Al-Moqrin*, publié en mai 2004 par al-Qaïda sur internet, dans lequel sont décrites les différentes actions et stratégies à mettre en place afin de réussir un enlèvement et la raison derrière cet acte. On y retrouve l'idée que prendre des otages peut servir, en plus des éléments que nous avons déjà cités, à « mettre les gouvernements dans une difficile situation qui créera un embarras politique entre le gouvernement et les pays des détenus » (de Coupigny, 2009, p.625). Ainsi, en appuyant sur la dimension émotionnelle que représente l'otage, les ravisseurs espèrent faire pression sur le gouvernement via la population.

L'intérêt de la négociation pour la libération d'otage est qu'elle permet une première prise de contact entre les belligérants. Pour les États, la protection de leurs citoyens est une obligation (Klen, 2015, p.34).

La prise d'otage, nous dit Faure (2003, p. 493), est « symptomatique d'un agenda des leaders (terroristes) se plaçant au-dessus des ravisseurs » c'est-à-dire que l'otage s'inscrit dans une

stratégie plus large. Il ajoute que de la même façon les responsables des négociations doivent se référer à leur hiérarchie. La négociation doit être valorisée afin de mettre en place les autres stratégies « d'isolation » et de « mainstreaming » (Browne, Dickson, 2010, p.390 ; Pruitt 2016, p.380). Ce type de négociation se fait généralement de façon secrète. La médiatisation est moindre que dans une prise d'otages de type siège et donne l'occasion aux États de se défaire de leur rhétorique de la non-négociation et de limiter la possible légitimation de l'action pour l'audience.

Le contact qui peut ainsi s'établir permet alors d'imaginer un processus plus long menant à une réduction de la menace terroriste. La structure en réseau est une force pour le terrorisme transnational. Or il est possible d'isoler certains des nœuds les moins radicaux, et alors de mettre en place des négociations permettant de réduire la violence (Cronin, 2010). Les différences des aspirations locales de chaque groupe peuvent servir de point de départ.

2.2.3. La diplomatie des otages

Peut-on pour autant parler de diplomatie dans ces situations ? Pour de Coupigny (2009, p.646), ce type de négociations entre dans le domaine de la protodiplomatie du fait du rituel de la rencontre. La notion de la protodiplomatie soutient aussi l'idée que la pratique de la diplomatie traditionnelle des États subit une évolution de la part d'entités subétatiques (Puybureau, Talom, 2018). La notion de rituel est aussi soutenue par Faure et Zartman (2011, p.200), car il préconise une approche de la négociation politico-stratégique : c'est-à-dire approcher la négociation dans son contexte politique et non comme une prise d'otage criminelle. Selon eux, cela implique de témoigner du « respect » envers les terroristes et les reconnaître comme « partie prenante de plein droit », d'essayer d'établir un rapport d'égal à égal. Cela aura d'ailleurs pour conséquence de favoriser de prochains contacts une relation de confiance qui pourra s'établir. On se trouve alors dans une action diplomatique *de facto*, où la diplomatie n'est pas faite par des diplomates, mais par des négociateurs professionnels, des agences de renseignements, la police, ou des agents de la défense. Tout comme les terroristes, l'autorité de représentation qu'ils possèdent diffère de la notion traditionnelle associée à la diplomatie ; « ils représentent un pays sans le représenter » (Faure, 2008, p.180).

Nous soutenons que la négociation pour la libération d'otage constitue une évolution de la diplomatie, car des résultats de cette pratique peuvent émerger une nouvelle forme de diplomatie.

Pour illustrer notre réflexion nous choisissons d'analyser trois études de cas montrant les différents aspects que nous avons soulignés jusqu'à présent.

Le premier cas d'étude que nous avons décidé d'analyser est l'enlèvement d'Ingrid Betancourt par les FARC en 2002 en Colombie. Comme nous le verrons, son enlèvement s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, le caractère diplomatique de la libération d'otages dans le cas de la guérilla FARC est flagrant : l'intervention de diplomates étrangers, d'acteurs de la société civile, mais aussi dans la façon dont les FARC vont mener les négociations. Ainsi nous proposons de faire cette étude en revenant d'abord sur l'histoire de la lutte armée des FARC. Au travers de ce retour historique, nous ferons sortir les différentes négociations qui ont eu lieu. Cela nous permettra de voir comment le régime de proscription a impacté ces négociations et comment la libération d'otages a permis à la guérilla de retrouver une légitimité.

Dans un deuxième temps nous reviendrons sur l'enlèvement d'Ingrid Betancourt que nous replacerons dans le contexte et analyserons comment cela a affecté la suite du conflit.

Pour notre deuxième cas d'étude, nous avons choisi de nous intéresser aux enlèvements de Florence Aubenas et de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, survenue en 2005 et 2004 en Irak.

L'étude de la libération de Florence Aubenas et celle de Georges Malbrunot et Christian Chesnot permet d'observer l'implication des comités de soutiens pour la libération des otages et la pression qu'ils exercent sur la diplomatie de leurs les gouvernements. Notre analyse se fera ainsi sur la France. Nous reviendrons aussi sur le rôle des otages dans la stratégie politique des groupes terroristes et la façon dont ils s'en servent dans leur propagande. Cela nous permettra de revenir sur le rôle des médias dans la publicisation de la prise d'otages. Notre analyse commencera par une mise en place du contexte dans lequel Florence Aubenas a été enlevée, c'est-à-dire l'invasion de l'Irak en 2003 et la montée des groupes terroristes.

Dans la deuxième partie, nous reviendrons sur l'enlèvement de deux autres journalistes français, Georges Malbrunot et Christian Chesnot. Leur enlèvement survenu quelques mois avant celui de Florence Aubenas nous permettra de voir la stratégie de libération mise en place par la France, qui s'appliquera pour notre cas d'étude. Ensuite, nous reviendrons sur le kidnapping de Florence Aubenas, ainsi que la place des comités de soutiens et de la médiatisation de l'évènement, afin de montrer le caractère politique de la décision de négocier ou non.

Pour notre dernier cas d'étude, nous choisissons d'étudier une série d'enlèvements survenus entre 2013 et 2014 en Syrie : ceux de Federico Mokta, David Haines, James Foley, John Cantlie, David François, Eduard Elias, Nicolas Hénin, Pierre Torres, Javier Espinosa et Ricardo García Vilanova par l'État Islamique en Irak et en Syrie.

Leur détention illustrera les différentes approches adoptées par les États dans la question de la libération des otages. Nous verrons que la doctrine de la non-négociation, bien qu'adoptée par tous les États dans leurs discours, reflète une réalité différente. Les gouvernements de la France, de l'Italie et de l'Espagne vont tenter de faire libérer leurs citoyens. À l'inverse les États-Unis et la Grande-Bretagne persistent dans leur volonté de ne pas négocier, ce qui aura des conséquences dramatiques pour les otages.

De plus, dans le cas de l'État Islamique, la mise en scène des otages en général lors des exécutions prend une tournure bien plus importante. Ainsi, nous verrons comment cette situation entraîne à repenser la non-négociation pour éviter de financer les groupes terroristes. Les dilemmes auquel les États est confronté est ici de plus en plus difficile à résoudre.

CHAPITRE 3 : LE CAS D'INGRID BETANCOURT : UNE NEGOCIATION QUASI-DIPLOMATIQUE

Le premier cas d'étude porte sur l'enlèvement d'Ingrid Betancourt par la guérilla FARC. Cette étude met en relief différents éléments de notre analyse. Ainsi, après avoir fait un retour historique sur l'avènement des FARC et sur les conditions de l'enlèvement de la franco-colombienne, nous mettrons en avant le rôle des otages dans la stratégie des FARC et comment cela entre dans la notion de « rebel diplomacy » développé par Huang (2016). Nous le verrons, l'otage va servir de levier dans la normalisation des échanges entre les FARC et le gouvernement Colombien. Ce premier cas nous sert de porte d'entrée pour analyser la négociation, avec des groupes terroristes pour la libération d'otages, comme faisant parti de l'évolution de la diplomatie.

3.1. Retour historique : La lutte armée des FARC.

Dans un premier temps il est important de revenir sur l'émergence des FARC et de leur évolution dans le temps afin de comprendre les différents enjeux liés à la libération d'Ingrid Betancourt.

3.1.1 La naissance d'une guérilla

À la suite de l'assassinat de Jorge Eliecer Gaitan, leader libéral qui voulait mobiliser les classes populaires dans la lutte contre l'oligarchie, en 1948, une période de guerre civile éclate en Colombie, qui durera jusqu'en 1957. Cette période voit l'apparition de guérillas communistes et libérales. À la suite du conflit, les groupes communistes ne déposent pas les armes et préconisent la formation de groupe d'autodéfense. Se forment ainsi des zones d'autodéfenses paysannes qui sont violemment réprimées par l'armée. Afin de se restructurer et de continuer la lutte, le Xe congrès du Parti Communiste, qui a lieu en 1964, forme un appareil armé révolutionnaire, Les Forces Armées Révolutionnaires de Colombies ou FARC (Lasconjarias, 2016, p.39 ; Caroff, 2004, p.91 ; González Espinosa, 2008, p.83).

D'obédience communiste, les FARC mènent alors une guérilla contre l'oligarchie et les grands propriétaires terriens, les *latifundia*, afin d'établir un régime communiste. À cette époque, les FARC bénéficient de la radicalisation des groupes armés communistes due au durcissement du conflit entre l'Est et l'Ouest. Les FARC ont donc une forme de lutte à la fois politique/idéologique et armée (Lasconjarias, 2016, p.40 ; Caroff, 2004, p.94 ; González Espinosa, 2008, p.84).

3.1.2. Passage au narcotrafic

La période des années 1980 marque une transformation dans les activités des FARC. Avec la chute du bloc soviétique, la lutte locale perd des alliés et l'expansion de la doctrine communiste est mise à mal. Afin de trouver de nouveaux modes de financement, les FARC se tournent vers le trafic de la coca. Ainsi, même si les objectifs restent principalement les mêmes, les moyens d'y arriver changent. La Colombie devient alors une plaque tournante dans le trafic de cocaïne et devient un danger pour le régime colombien ainsi que pour la région (Stubbert, 2015, p.1). Ce nouvel environnement voit la mise en place du Plan Colombien, qui consiste à renforcer la capacité militaire et policière. Le plan est financé par les États-Unis dans le but d'endiguer le trafic. L'intervention dans le contexte de la « guerre contre la drogue » minimise la dimension sociale et politique du conflit. La légitimité des FARC comme belligérants d'un conflit commence à s'éroder (Haspeslagh, 2018, p.45 ; Caroff, 2014, p.98 ; Jaeger 2009, p.53).

Cette décennie voit aussi l'émergence des premières tentatives de négociations en vue de trouver un accord de paix. Le président Belisario Betancur accorde une amnistie au groupe armé et propose de libérer des prisonniers FARC en 1982 pour amorcer le dialogue avec les FARC et permettre des négociations. Deux ans plus tard, le gouvernement et les FARC entrevoient de continuer cette dynamique et signent les accords d'Uribe. Ces accords permettent aux FARC d'intégrer une coalition des forces de gauches menées par le Parti Communiste afin de créer un parti politique légitime et légal. L'*Unión Patriótica* est formée en 1985. L'UP participe aux élections l'année suivante et remporte un certain succès électoral (Haspeslagh, 2018, p.32 ; Lasconjarias, 2016, p.41 ; Drake, 1998). Seulement, une vague de violence organisée par des groupes paramilitaires, narcotrafiquants et des forces de sécurité entraînent la mort de 3000 membres de l'union. Deux autres tentatives de négociation vont avoir lieu, la première à

Caracas en 1991 et la deuxième à Tlaxcala au Mexique en 1992, durant lesquelles une organisation fédératrice entre plusieurs guérillas, « l'Organe de coordination de la guérilla Simón Bolívar », va émerger. A la suite d'un agenda différent sur la direction des négociations, l'organisation ne survivra pas (Haspeslagh, 2018, p.32). Ces événements renforcent les positions radicales des deux camps, qui n'entrevoient que l'utilisation de la violence comme méthode. Ainsi, les années 1980 qui avaient permis le dialogue laissent place à une période de violence. La stratégie de la guerre est alors adoptée par les FARC.

L'escalade du conflit dans les années 1990 a eu un impact sur les deux camps. D'un côté les actions des FARC, notamment concernant le traitement des otages, leur firent prendre conscience qu'une voie d'apaisement était préférable. De la même manière, le président Pastrana faisant face à une crise humanitaire décide de relancer des négociations (Nasi, Rettberg, 2019). En 1997, les FARC décident de libérer unilatéralement 60 soldats en présence d'observateurs internationaux, dont Rodrigo Carazo, ex-président du Costa Rica, et Manuel Conde, expert en résolution de conflits. La présence du Comité International de la Croix Rouge sert aussi à la logistique et la médiation (ICG, 2004). Cette période marque une avancée dans la diplomatie qu'opèrent les FARC. Dans le but de trouver une légitimité à l'international, le groupe possédant déjà des bureaux en Suisse. Le président Pastrana saisit aussi cette opportunité pour lancer une approche de la « diplomatie de la paix » auprès de pays occidentaux ainsi que l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Un « eurotour » est organisé. Une délégation composée de membres du gouvernement colombien et de négociateurs FARC, voyage en Europe afin de rencontrer des gouvernements et de trouver des points de rapprochement pour la négociation de paix (Haspeslagh, 2018). Les FARC, dans leur volonté de légitimité, avaient déjà multiplié les contacts avec l'extérieur et avaient créé le Secrétariat international des FARC, composé de négociateurs jouant un véritable rôle de diplomates. Cette notion est ici à prendre dans son sens traditionnel, car à l'époque il représentait une circonscription territoriale. De plus cela leur donne un accès direct aux diplomates européens et Onusien (Haspeslagh, 2018, p.161, Bouvier 2007, p.4). En 2001 est signé le premier « accord d'échange humanitaire » entre les FARC et le gouvernement (ICG, 2004). Une période de négociation s'ouvre entre 1999 et 2002 à San Vicente del Caguan. Mais des violences entravent le processus. En effet, les deux parties adoptent une stratégie duale continuant les opérations militaires durant la période des négociations. Le Plan Colombie permet aux forces de sécurité de mieux s'équiper, et les FARC continuent les enlèvements et le recrutement.

3.1.3. Les FARC deviennent un groupe terroriste

Le début du XXI^e siècle marque un tournant dans le conflit. Après les attentats du 11 septembre 2001, les FARC intègrent la liste des organisations terroristes dans le monde. Déjà considéré comme tel par les États-Unis depuis 1997, cela n'avait jamais jusqu'ici eu d'impact. Les FARC deviennent la cible de la « guerre contre le terrorisme ». Ils sont alors qualifiés de « narcoterroriste » (LABD, 2008 ; Haspeslagh, 2018, p.142 ; ICG, 2004).

La mise en place du régime de proscription fait en sorte que les FARC sont considérés de la même façon qu'Al-Qaïda. Ainsi leur action est délégitimée aux yeux de la communauté internationale. En 2002, ils entrent dans la liste des groupes terroristes de l'Union européenne. La diabolisation que cela entraîne entrave toute possibilité de résolution pacifique : les parties tierces qui jusqu'alors appuyaient les négociations ne sont plus en mesure d'intervenir. Tout contact, mobilisation ou soutien pour les FARC est alors proscrit (Haspeslagh, 2018, p.74 ; Espinosa, 2005 ; ICG 2004). Afin de retrouver leur crédibilité et leur légitimité, les FARC mettent en place une « offensive diplomatique ». Ainsi, en 2004, ils créent une commission de négociation afin de remettre en place les échanges humanitaires (ICG, 2004) avec Simon Trinidad comme représentant. Les initiatives prises par les FARC trouvent un écho favorable auprès de Chris Patten, alors commissaire aux relations extérieures de l'Union européenne, qui déclare vouloir amener la question de l'échange humanitaire auprès de Kofi Annan. L'ONU et l'UE en particulier, ainsi que la France, l'Espagne et la Suisse, ouvrent la possibilité de la réouverture d'un dialogue (ICG, 2004 ; Haspeslagh, 2013, p.198). Le but pour les FARC est de retrouver une reconnaissance politique *de facto*. En 2005, les trois pays cités précédemment proposent au gouvernement colombien et au FARC de superviser la mise en place d'un « système de sécurité pour une rencontre humanitaire dans la Cordillère centrale », permettant la rencontre des deux partis dans une zone sous supervision internationale (Bouvier, 2007, p.5). L'intervention de Hugo Chavez, président vénézuélien, va aussi renforcer l'idée que le régime de proscription nuit au processus de paix. En effet, il appelle à requalifier les FARC comme combattants légitimes et à abandonner le terme de terroristes. Il insiste aussi pour que le conflit ne soit plus considéré comme faisant partie de la guerre contre le terrorisme, mais comme une guerre civile (LABD, 2008). Selon les observateurs internationaux, les échanges humanitaires sont la seule porte d'entrée à un possible dialogue de paix. Cette solution est aussi considérée par le président Uribe, qui avait depuis son élection privilégié l'option militaire, mais a tout de même appelé à la participation internationale (Haspeslagh, 2018, p.204). La renormalisation

des négociations a permis à l'administration suivante d'arriver à un accord de paix. Ainsi, le gouvernement de Juan Manuel Santos signe avec les FARC un accord dans lequel les FARC se démobilisent et se désarment, pour devenir un parti politique.

Dans cette partie nous avons voulu mettre en avant la dimension du conflit au travers de son histoire. Ainsi, comme nous avons vu, la mise en place du régime de proscription a stoppé toutes les négociations qui avaient alors lieu. Ces dernières ont pu réapparaître d'un côté dans la volonté des FARC de retrouver leur légitimité au travers d'échanges humanitaires, mais aussi de la part d'acteurs extérieurs qui se sont impliqués dans le processus de paix. Dans la section suivante, nous allons revenir sur le rôle de l'otage dans la stratégie des FARC, puis nous allons revenir sur l'enlèvement d'Ingrid Betancourt, ce qui nous permettra de montrer que son enlèvement a facilité l'entrée en scène des acteurs internationaux.

3.2. L'otage dans la stratégie des FARC : l'enlèvement d'Ingrid Betancourt

Pour la guérilla FARC, l'enlèvement sert trois objectifs : le paiement de rançons afin de financer le mouvement ; la négociation politique, lorsque le captif a un statut important ; faire régner l'ordre par la peur (Stubbert, 2005, p.2 ; Gilbert, 2022, p.2). Le premier et le dernier des objectifs sont satisfaits par l'enlèvement de civils. L'objectif politique quant à lui doit cibler des policiers, militaires, ou des hommes et des femmes politiques. Les besoins de la guérilla à trouver des financements augmentent le nombre d'enlèvements. Ainsi à partir des années 1990, jusque dans les années 2010, on assiste au développement d'une véritable industrie du rapt (Caroff, 2004, p.103 ; Jaeger, 2009, p.99 ; Stubbert, 2015, p.2). Aux débuts des années 2000, la culture du kidnapping atteint son paroxysme : durant la seule année 2000, près de 3600 kidnappings sont recensés. En 2003, les enlèvements par les FARC représentaient 30% de tous les enlèvements en Colombie. Les otages politiques ne représentent seulement que 3% de ce nombre (ICG, 2004).

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la négociation pour la libération d'otages a toujours été au cœur des négociations de processus de paix. De plus, cela affecte particulièrement la population. Les campagnes soutenant une approche militaire et celles souhaitant la négociation divisent l'opinion publique. Mais les familles des victimes jouent un

rôle de premier plan dans la décision finale, car les différentes campagnes mettent l'accent sur le sort des otages et non sur les potentielles retombées politiques (Caroff, 2004, p.112 ; Jaeger, 2009, p.201).

3.2.1 L'enlèvement d'Ingrid Betancourt

Le 23 février 2002, alors qu'elle se rend à San Vicente del Caguan, au cœur d'une zone démilitarisée, pour rendre visite au maire de la ville, Ingrid Betancourt et sa chargée de communication Clara Rojas sont enlevées par la guérilla FARC. Les deux femmes sont victimes de ce que les FARC appellent une « pêche miraculeuse ». Ils se postent sur les routes et attaquent les voitures. Ingrid Betancourt représente un otage de choix (Caroff, 2004, p.109 ; Jaeger, 2009, p.54).

Les réactions à son enlèvement sont différentes en Colombie et dans le reste du monde. En effet, la presse colombienne critique fortement l'action de la candidate. Selon les journaux et l'opinion locale, elle se serait elle-même mise dans cette situation afin de faire un coup d'éclat médiatique (Caroff, 2004, p.112). De plus, les Colombiens sont malheureusement habitués à ce genre de nouvelles. Avec près de huit enlèvements par jour à cette époque, Ingrid Bétancourt devient un otage parmi d'autres. L'opinion change cependant après la diffusion d'une vidéo diffusée le 23 juillet 2002, soit cinq mois après son enlèvement. La presse souligne alors son courage et la détermination de la captive. Dans ce témoignage elle critique l'inaction du gouvernement soulignant qu'il a abandonné les otages (Jaeger, 2009, p.54).

A contrario de ce qui se passe en Colombie, l'enlèvement suscite un fort émoi dans le reste du monde (Jaeger, 2009, p.54). Et la communauté internationale se mobilise fortement. À l'image du président français Jacques Chirac qui, dès le lendemain de son enlèvement, appelle les présidents colombien et vénézuélien. Ce dernier ayant des contacts avec les FARC, Chirac lui demande d'utiliser ses relations pour parvenir à la libération de la Franco-Colombienne. D'autres s'émeuvent aussi du sort d'Ingrid Betancourt, comme Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies, ainsi que le Parlement européen (ICG, 2004 ; Bouvier, 2007, p.5).

Mais c'est bien en France que la réaction est la plus forte. En plus de sa double nationalité, Ingrid Betancourt est une amie de Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires

étrangères, qui se rend en Colombie à la fin de l'année 2002. De nombreux comités de soutien sont formés. Ingrid Betancourt devient le visage des otages de Colombie et de la guerre qui s'y déroule (Jaeger, 2009, p.157).

Alors que les négociations patinent, une première lueur d'espoir apparaît en juillet 2003. La sœur d'Ingrid, Astrid, est contactée par un intermédiaire sur une possible libération et prévient l'ambassade de France à Bogota. Après en avoir été informé, le gouvernement français met en place une opération qui sera appelée « opération 14 juillet ». À cause d'un manque de communication claire entre la France, d'un côté, et le Brésil et la Colombie de l'autre, la libération qui aurait dû avoir lieu à la frontière entre les deux pays se solde par un échec. Le premier aspect de cet échec est que la France n'a contacté que tardivement les deux autres États. Ainsi, quand un avion C-130 se pose au Brésil, les autorités n'avaient pas d'information sur son objectif. Le manque de transparence de l'État français se solde par une méprise diplomatique. La presse brésilienne avance que la France avait mené des négociations secrètes avec les FARC dans le but de secourir Ingrid Betancourt, allant jusqu'à affirmer que l'Élysée aurait proposé au numéro deux des FARC, Raul Reyes, d'être soigné en France. Une grande part d'ombre entoure cet évènement, mais l'idée d'un échange persiste (Caroff, 2004, p.160 ; Jaeger, 2009, p.113).

La libération d'Ingrid Betancourt ne se fait pas par voie diplomatique, mais lors d'une opération militaire : « Opération Jaque ». Véritable coup de bluff, cette opération est rendue possible par les services de renseignements ayant infiltré la guérilla, qui fait croire à un transport humanitaire des otages vers un nouveau lieu de détentions. Les militaires colombiens se sont déguisés de telle manière à ressembler à une ONG humanitaire et comme des guérilleros afin de passer inaperçus. Une fois dans l'hélicoptère, les otages ont été libérés. L'opération planifiée a été et exécutée par le gouvernement colombien seul. La France n'est prévenue qu'une fois l'opération terminée (Jaeger, 2009, p.179 ; Faligot et al. 2013, p.582).

L'enlèvement d'Ingrid Betancourt survient lors d'une période particulière. La guérilla FARC est considérée comme un groupe terroriste par la communauté internationale et les acteurs internationaux qui précédemment soutenaient le dialogue ne l'acceptent plus. Du fait de la double nationalité de la captive et de ses liens avec le pouvoir, la France se sent obligée d'intervenir, car le pays « place la sauvegarde de la vie humaine comme une priorité majeure »

(Klen, 2015, p.34). De plus, le lobby effectué par la mère d'Ingrid Betancourt et son ex-mari auprès des instances européennes a pour objectif que l'Union européenne cesse de financer les programmes d'aides à la Colombie (ICG, 2004). Ce kidnapping représente les nombreux enjeux, dilemmes et paradoxes qui surviennent dans les négociations pour la libération d'otages politiques : la division au sein de la population quant à la stratégie à adopter, la volonté d'éviter toute légitimité pour le groupe qualifié de terroriste, et en même temps sortir de l'impasse de la stratégie militaire. Le rôle des médias est aussi important. Ils servent à la fois au groupe terroriste d'outils de propagande, mais ils permettent aussi de rendre compte des conditions de détention et de favoriser la négociation pour leur libération.

Ce cas d'étude illustre particulièrement ce que nous souhaitons montrer dans ce travail : que la négociation pour la libération d'otages politiques est un premier pas dans des processus de paix et qu'elle est caractéristique de l'évolution de la diplomatie. Dans ce cas précis, la question de l'otage a permis la (ré)inclusion de la guérilla comme acteur avec lequel il faut discuter. Il a aussi montré que le régime de proscription entrave les négociations et sort les luttes de leur contexte plus global. Ainsi, même si les FARC n'entrent pas dans notre catégorie d'analyse *per se*. En effet, les FARC ne constituent pas un groupe terroriste transnational. Leurs revendications n'ont pas pour objectif de s'opposer au système international, mais s'inscrivent dans une lutte nationale. Cependant, le rôle d'acteurs internationaux et la qualification du groupe « terroriste » montre une manière de faire inédite.

Dans ce cas le « mainstreaming » (Pruitt, 2006, p.376) est une stratégie qui peut fonctionner. Mais elle doit s'accompagner d'une volonté de la part des dirigeants politiques. La négociation pour la libération d'otages est « une porte d'entrée pour un dialogue possible, là où il n'y a pas de possibilité de paix apparente » (Bouvier, 2007, p.1).

Bien que la libération de l'otage n'ait pas été obtenue par la voie de la négociation, les événements qui ont précédé la libération marquent une attitude particulière dans la façon dont les États vont interagir avec les groupes terroristes.

CHAPITRE 4 : LES TROIS ENLEVEMENTS DE FLORENCE AUBENAS ET DE GEORGES MALBRUNOT ET CHRISTIAN CHESNOT : LE ROLE CLE DE L'OPINION PUBLIQUE ET DE LA MEDIATISATION

L'étude des négociations entourant la libération des trois otages Georges Malbrunot, Christian Chesnot et Florence Aubenas, nous permet d'observer comment un État a négocié avec le terrorisme islamique transnational. En effet, les enlèvements apparaissent en même temps que la menace posée par ces groupes. Au travers de cette étude nous verrons comment un État, la France, poussé par des acteurs de la société civile, est entré en négociation. La façon de gérer ces événements va entraîner une reformulation des politiques en matière de négociation avec les groupes terroristes qui se poursuivra dans le futur.

Pour faire cette étude, le travail de Simon (2019) et de Faligot et *al.* (2013) nous permettront de comprendre le déroulé des événements. Les travaux de Klen (2015), Wilkinson (2006) et Kaldor (2012), nous permettront de comprendre le contexte régional et global dans lequel se déroule l'enlèvement.

Enfin, avec Simon (2019), Faure et Zartman (2010), Dignat (2021) et Wunenburger (2020), nous reviendrons sur la question de la négociation et des différents acteurs intervenants. Nous mettrons l'accent sur le rôle des comités de soutien et la pression qu'ils ont fait sur le gouvernement français afin d'entrer en négociation pour libérer les otages.

4.1. Retour historique : la guerre en Irak

4.1.1 L'invasion et la déstabilisation

L'invasion de l'Irak en 2003 s'inscrit dans la guerre contre le terrorisme initié après les attaques du 11 septembre 2001. Le pays entre dans « l'axe du mal » de la doctrine Bush (Faure, 2008). Après une victoire éclair des armées de la coalition, les États-Unis mettent en place une « Autorité provisoire de la coalition » (Kaldor, 2012, p.160). Cette instance, qui a pour objectif de réinstaurer un gouvernement, se heurte à la réalité de la situation. En effet, le pays était déjà déstabilisé par les sanctions économiques imposées à la suite de la première Guerre du Golfe. Suite aux effets de la mondialisation, le pays voit déjà l'émergence de divisions tribales et

l'augmentation de la criminalité. Le pouvoir baasiste perd peu à peu de sa force et de sa légitimité (Kaldor, 2012, p.72).

La coalition, en voulant se débarrasser totalement du régime baasiste, produit deux décrets qui vont achever la déstabilisation totale du pays. Le premier renvoie tous les membres du parti Baas de leur position au sein de l'administration et du gouvernement. Ce faisant, elle exclut toutes les personnes compétentes. En effet l'appartenance au parti est jusque-là une condition nécessaire à l'obtention de postes à responsabilité. Le deuxième décret démantèle l'armée régulière. Avec cela, l'Irak perd son service de sécurité unifié (Kaldor, 2012, p.158).

L'occupation par les armées de la coalition entre dans le nouveau paradigme de la guerre, de la démocratisation et du « state building ». Or la formation du nouvel état irakien se base sur une compréhension nationale et ne tient pas compte des réalités ethniques et religieuses locales. La consolidation de la paix fait donc face à un mur. L'armée d'occupation n'est pas préparée à ce changement et les divisions déjà présentes se renforcent (Kaldor, 2012, p.159) Dans ce vide politique et sécuritaire, une insurrection va éclater dès l'été 2003. Formés de réseaux sporadiques, de groupes nationalistes et d'islamistes sunnites, qui recrutent au sein des forces armées démobilisées. Ces groupes ont en commun un anti-américanisme fort. Al-Qaïda propage cette vision. Le sectarisme qui en découle vient contrebalancer l'idée de la guerre contre le terrorisme et impose l'idée de la lutte dans son narratif sur la croisade contre l'Ouest. De plus la violente répression de l'armée américaine contre l'insurrection consolide le sentiment anti-américain et consolide les positions des réseaux terroristes (Kaldor, 2012, p.161).

4.1.2 Les enlèvements

Le conflit est aussi marqué par un nombre d'acteurs importants. En effet, de nombreux journalistes sont présents depuis l'invasion. D'abord embarqués avec les troupes américaines, ils sont à présents libres de leurs mouvements. De nombreuses ONG sont aussi présentes sur place (Faligot et *al.* 2013, p.583 ; Lewkowicz, 2011, p.17).

Leur présence représente une opportunité pour les groupes terroristes et criminels locaux, conscients des gains économiques et politiques que cela peut leur octroyer. Le nombre

d'enlèvements augmente. L'année 2004 voit ainsi une vague de kidnapping de ressortissants occidentaux. Ainsi entre 2004 et 2005, 260 enlèvements sont recensés (Wilkinson, 2006, p.260).

Grâce aux nouvelles technologies de la communication, les ravisseurs sont en mesure de déployer leur opposition à l'occupation à travers le monde et faire passer leur message directement aux gouvernements occidentaux (Wilkinson, 2006, p.144). Aussi, l'otage ne sert plus seulement de monnaie d'échange, mais comme un moyen de propagande et permet aux groupes d'affirmer leur présence et leur existence localement, mais aussi pour une audience globale. La mise en scène de l'exécution de certains otages témoigne de ce comportement (Wunenburger, 2020, p.220). Dès 2002, l'exécution du journaliste américain Daniel Pearl au Pakistan émeut la communauté internationale. Décidé de manière aléatoire et spontanée par le chef de la propagande d'Al-Qaïda, Khalid Sheikh, cet événement marque un précédent dans la stratégie des terroristes. La théâtralisation de l'otage passe aussi par des mises en scène : dans l'une d'elle on peut par exemple voir les captifs portant des combinaisons orange rappelant celles de Guantanamo. L'effet recherché est de maximiser la peur chez les familles des victimes, dans leur communauté et pour leur gouvernement (Wilkinson, 2006, p.118 ; Simon, 2019, p.132).

La vie des otages est donc en jeu. La réponse politique à adopter est donc complexe ; plier face aux demandes ou risquer la vie d'un de ces citoyens contre les principes de la démocratie ?

4.2. La stratégie française : Les kidnapping de Florence Aubenas et de Georges Malbrunot et Christian Chesnot

4.2.1. L'élaboration de la stratégie

Avant d'étudier le cas de Florence Aubenas, nous allons revenir sur l'enlèvement de Georges Malbrunot et Christian Chesnot. Il intervient peu de temps avant le kidnapping d'Aubenas et nous permet aussi d'exemple pour comprendre la stratégie qui a été adoptée par la France par la suite.

Comme pour les autres journalistes présents en Irak lors de l'invasion, la période de l'occupation leur permet de se défaire de la supervision de l'armée américaine. Accompagnés d'un « fixeur », Mohamed al-Jundi (un local leur permettant d'avoir accès à des zones et des contacts qu'il leur serait impossible d'avoir autrement), ils partent le 20 août 2004 de Bagdad afin de se rendre à Nadjaf. Leur enlèvement ce jour-là est suivi d'un communiqué provenant d'une organisation nommée « Armée islamique en Irak » (Faligot et *al.* 2013, p.583), demandant à la France d'abroger la loi sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école, ainsi que d'explicitier sur le plan politique la position de la France sur la guerre en Irak. Aucune demande de rançon n'est alors faite. La menace pour la vie des otages est prise au sérieux par le gouvernement. La conduite des négociations est attribuée à l'ambassadeur de France en Irak. Il est accompagné d'une cellule de crise de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) formée de plusieurs agents en France et en Jordanie (Faligot et *al.* 2013, p.584).

Le groupe terroriste ayant déjà exécuté deux otages occidentaux, la prise de contact devient une affaire d'urgence. Pour cela, la France fait appel à des intermédiaires. Sur 58 candidats potentiels, seule une poignée se révèle sérieuse. L'un d'entre eux, Mohamed Redha, qui n'est pas retenu par l'ambassade, décide de contacter un député français, Didier Julia (Faligot et *al.* 2013, p.584). Ce dernier est arabophone et a de nombreux contacts, dont certains sont d'anciens membres du gouvernement de Saddam Hussein. Julia s'associe avec plusieurs individus, notamment l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, qui met à disposition un avion de la flotte gouvernemental afin que l'équipe de Julia se rende dans la région (Faligot et *al.* 2013, p.583 ; Simon, 2019, p.26). Les informations obtenues par Julia ne trouveront pas de suites auprès du gouvernement français. Ce dernier envoie à Damas Philippe Rondot, conseiller pour le renseignement et les affaires spéciales de la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, afin que lui aussi utilise ses contacts, en particulier le général Hassan Khalil, chef de services du renseignement militaire syrien (Faligot et *al.* 2013, p.584).

Le 23 septembre 2004, le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, prononce un discours lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans lequel il rappelle que la France « n'a pas approuvé les conditions dans lesquelles le conflit a été déclenché », et qu'elle ne s'engagerait pas dans le conflit. En faisant cela, la France accède à une des demandes des ravisseurs, ce qui aurait « convenu aux ravisseurs » (Faligot et *al.* 2013, p.586).

Les otages seront libérés le 21 décembre 2004, à la suite du paiement d'une rançon s'élevant à 15 millions de dollars. Cette somme n'a jamais été reconnue (Faligot et *al.* 2013, p.586 ; Simon, 2019, p.40 ; Faure et Zartman, 2010, p.54). Avec cette affaire, le gouvernement français adopte la stratégie qu'elle conservera pour les enlèvements à venir : la formation d'une cellule de crise formée de négociateurs spécialisés et d'envoyés du gouvernement, le Président de la République donnant son aval pour toutes décisions.

4.2.2. L'enlèvement de Florence Aubenas.

Quelques jours après, le 5 janvier 2005, Florence Aubenas et son fixeur Hussein Hanoun al-Saadi sont à leur tour enlevés. Florence Aubenas travaille pour le journal Libération et est habituée des zones de conflits. Comme pour l'enlèvement de ses confrères, une cellule de crise est mise en place et la recherche d'intermédiaires est organisée. La prise de contact étant dans un premier temps impossible, Robert Ménard, alors patron de Reporters Sans Frontières, décide de se rendre à Alep et Beyrouth sans l'accord du gouvernement, afin de rencontrer le Grand Mufti et des représentants du Hezbollah. Cependant aucun contact ne sera établi (Faligot et *al.* 2013, p.587 ; Simon, 2019, p.22).

Ce n'est que le 1^{er} mars, avec une vidéo montrant Florence Aubenas, que les premiers contacts vont être possibles. Dans cette vidéo, la journaliste apparaît en détresse physique et psychologique. Demandant de l'aide, elle en appelle à Didier Julia (Simon, 2019, p.23). À la suite de la diffusion de la vidéo, son ami et grand reporter Didier François voyage en Syrie et en Jordanie afin d'utiliser ses contacts et essaie d'ouvrir une ligne de communication entre les ravisseurs et le gouvernement. Dans le même temps, Julia est convoqué par la DGSE, mais sera écarté des négociations (Simon, 2019, p.25).

Ainsi, après plusieurs mois, la communication est établie, permettant la libération d'Aubenas et de Hanoun. De la même manière que pour Malbrunot et Chesnot, une rançon d'environ 10 millions de dollars aurait été payée. Mais là non plus cette somme n'a jamais été explicitement rendue publique (Simon, 2019, p.38 ; Faure et Zartman, 2010, p.54).

À la suite de sa libération, Florence Aubenas va intervenir à plusieurs reprises pour la libération d'otages au sein de comités de soutien (Faligot et *al.* 2013, p.587 ; Simon, 2019, p.40).

4.2.3. L'impact des comités de soutien

Ce qui a caractérisé les enlèvements des journalistes français a été la forte mobilisation nationale. Dans les deux événements cités précédemment, des manifestations de soutien, des rassemblements et un concert ont été organisés. Formant de véritables réseaux de plaidoyer, les comités de soutien ont comme caractéristique de centraliser autour d'une même cause un ensemble d'acteurs hétéroclites de la société civile. Cette formation *ad hoc* se constitue afin de défendre la vie de l'otage et forcer le gouvernement à agir (Dignat, 2021, p.199 ; Keck et Sikkink 1998, p.13).

Florence Aubenas est devenue, grâce à sa visibilité, une avocate des otages très active. Pour elle, obtenir la libération d'un otage est une affirmation de la démocratie et représente les idéaux les plus élevés de la République. En France, la culture de la mobilisation et son héritage politique font des prises d'otages une affaire d'État (Simon, 2019, p.27). Mais au-delà de la question stratégique et morale, c'est bien un enjeu politique qui se joue aussi. La position du Président de la République est mise en avant, car c'est lui qui prend la décision finale de la méthode à adopter pour libérer un otage : par une intervention militaire ou le paiement d'une rançon (Dignat, 2021, p.200).

En France, la libération d'un otage est donc un enjeu politique majeur. Le rituel du retour durant lequel le Président de la République vient accueillir les anciens otages témoigne de cet aspect (Simon, 2019, p.27). Le terrorisme comme enjeu à quatre : « le terrorisme, son ennemi, sa cible, son opinion publique » (Bauer, Huyghe, 2010, p.14, Weimann, 2008, p.73) est ici flagrant. La libération ou la perte d'un otage peut avoir des conséquences sur l'opinion de la société sur le président.

Les comités peuvent aussi servir indirectement l'action terroriste. L'enjeu plus large de négocier ou de ne pas négocier est ici exacerbé. En effet, si la négociation est rendue publique, ou que les mobilisations prennent de l'ampleur, les demandes des ravisseurs peuvent augmenter. Le phénomène de contagion est aussi accru. En donnant de la visibilité à la cause, cela peut avoir un effet indésirable (Klen, 2015, p.33).

Les mobilisations populaires participent à la dynamique de la démocratisation de la diplomatie de crise (Dignat, 2021, p.199). Les pressions politiques qui sont faites sur les dirigeants traduisent l'intention de peser sur la prise de décision concernant la négociation. Ainsi, la négociation pour la libération d'otages s'opère plus comme une négociation multilatérale dans lequel le jeu à quatre du terrorisme est visible. Ce type de négociation traduit à la fois la capacité d'acteurs usant de la violence à entrer en négociation avec un État de manière internationale, et aussi la façon dont les populations et la société civile arrivent à faire pression sur des gouvernements. La diplomatie qui s'exerce alors dans ce cas est le fait de plusieurs acteurs. Sur les zones de conflits, la présence d'ONG et de journalistes, pour beaucoup originaires d'Occident, participe à la propagande terroriste. Considéré comme faisant parti de l'invasion et apportant avec eux les valeurs de l'Ouest, ils deviennent des cibles potentielles. De plus, s'ils sont enlevés, leur rôle pourra être double : financer le groupe, via le paiement de rançon, ou servir à la propagande avec la diffusion de leur captivité et parfois de leur exécution (Silke, 2004, p.10 ; Gilbert, 2020, p.3 ; Wunenburger ; 2020, p.221).

CHAPITRE 5 : LES ENLÈVEMENTS DE L'ÉTAT ISLAMIQUE : DES STRATEGIES ÉTATIQUES OPPOSÉES

L'émergence de l'État Islamique a fait évoluer les rapports entre les États et les organisations terroristes. Du fait de son envergure et de son organisation, le califat est devenu rapidement une menace plus importante que celle présentée par les groupes terroristes jusqu'alors.

Ici, nous souhaitons observer le changement de la situation et comment les États y répondent. La propagande des groupes terroristes bénéficie des technologies de l'information. Ils parviennent à présent à toucher une audience globale. L'exécution des otages est filmée et diffusée rapidement. Cela leur permet de rependre le sentiment de terreur et de galvaniser de potentiels soutiens. L'otage joue un rôle même si son État ne cherche pas à négocier sa libération.

Notre objectif est de montrer que les États font face à un nouveau dilemme et nous argumentons que à cause de cette transformation considérer une approche diplomatique permet d'apporter une nouvelle façon d'appréhender les négociations avec des groupes terroristes.

Cette étude reposera sur les travaux de Simon (2019), van der Vyver (2016) et Scharf (2016) pour la remise en contexte et le déroulement des événements. Les articles de Bauer et Huyghe (2010), Ollivier-Yaniv, (2010), Wunenburger (2020) nous serviront à montrer l'importance de l'otage dans la propagande de l'État islamique.

5.1 Retour historique : l'émergence de l'État Islamique

5.1.1. L'échec occidental

Lors de l'étude de cas précédente, nous avons montré que l'invasion américaine avait déstabilisé l'Irak de manière durable. La volonté des Américains de mettre en place un régime sans tenir compte des réalités locales avait entraîné une montée des violences criminelles et sectaires. De cet état de chaos émerge un groupe lançant une rébellion prolongée. Formés par d'anciens membres du parti baasiste et de l'armée, ils décident de prendre les armes après avoir été écartés de tout poste de gouvernement. D'obédience sunnite, leur lutte prend un langage

religieux. Ils prennent d'abord le nom d'Al-Qaïda en Irak, avant de devenir l'État Islamique en Irak (van de Vyver, 2016, p.535 ; Scharf, 2016, p.20).

Dans le même temps, la protestation contre le régime de Bachar el-Assad dans la Syrie voisine a évolué en guerre civile. L'État Islamique en Irak qui n'opère pas sur le territoire décide de saisir l'opportunité de l'environnement complexe qui existe pour s'implanter. En 2014, l'État Islamique commence sa conquête de nouveaux territoires. Le groupe prend la ville de Al-Raqa et en fait sa capitale, prenant aussi le nom de l'État Islamique en Irak et en Syrie. La prise de Mossoul en Irak la même année leur permet de consolider leur position. L'État Islamique occupe à la fin de l'année une zone représentant 30% du territoire irakien et syrien. Il bénéficie des ressources en pétrole, et prend le contrôle d'actifs bancaires et d'un arsenal impressionnant. (van de Vyver, 2016, p.532 ; Scharf, 2016, p.20 ; Simon, 2019, p.104).

Sur les territoires qu'il contrôle, l'État Islamique instaure la loi islamique : la charia. La répression des minorités ethniques et religieuses est violente. Les exactions commises sont souvent filmées, servant leur terrible propagande. Ainsi, les Kurdes, les chrétiens et les musulmans chiïtes sont les premières victimes du Califat en formation (Scharf, 2016, p.21).

5.1.2 La guerre sainte et l'établissement du Califat

Au-delà de la rapidité avec laquelle l'État Islamique parvient à contrôler des territoires, c'est sa capacité à propager son idéologie et à la concrétiser qui impressionne les observateurs internationaux. En effet, la création d'un Califat existait déjà dans le discours d'Al-Qaïda, mais se matérialise avec l'État Islamique. La séparation entre les deux entités arrive en 2013, lorsque durant sa campagne en Syrie l'État Islamique se distance des objectifs et de la stratégie du groupe Al-Nusra, représentant d'Al-Qaïda dans le pays. Alors que Al-Qaïda cible principalement les intérêts occidentaux, l'État Islamique n'hésite pas à se débarrasser des groupes rivaux (Scharf, 2016, p.21 ; Simon, 2019, p.103).

La formation d'un Califat s'inscrit dans la notion du millénarisme. Cette notion repose sur un récit en trois temps (Wunenburger, 2020, p.219) :

- la chute des fidèles qui s'éloignent de Dieu ;

- l'émergence d'une violence purificatrice, interne menant à un retour à la tradition, et externe visant la conversion ou l'extermination des non-croyants ;
- la restauration d'une cité purifiée, de l'État théocratique, amenant à la soumission du peuple devant Dieu.

Cette lutte, la guerre sainte, est alors justifiée dans l'objectif de rétablissement du Califat qui durera 1000 ans. Les événements qui ont précédé l'avènement de l'État Islamique apparaissent comme servant cette idéologie, lui permettant d'inscrire son action dans ce récit. La propagation de cette doctrine est fortement favorisée par les nouvelles technologies. Ainsi, durant l'année 2014, ce serait près de 10000 combattants étrangers, provenant principalement du monde arabe et d'Europe, qui auraient rejoint les rangs de l'État Islamique (Scharf, 2016, p.16).

5.1.3 L'otage dans la propagande

La mise en scène des otages à des fins de propagande n'est pas quelque chose de nouveau (Weimann, 2008, p.69). Nous l'avons vu dans le cas précédent. Cependant, avec l'État Islamique, cette attitude prend une nouvelle dimension. Le message envoyé sert plus que jamais au recrutement. Ainsi, bien plus que de la propagande, on se retrouve presque dans un cas de diplomatie publique sous certains aspects. En effet, les montages vidéo d'une très grande qualité servent aussi à montrer la réalité de l'action occidentale dans la région. En montrant les images des désastres causés par les bombardements et les victimes de ces derniers, les terroristes cherchent aussi à justifier leur action par une véritable politique du discours visant à impliquer l'audience occidentale dans le drame qui se joue : la terrifier, lui créer un sentiment de culpabilité, la démoraliser dans le but de réduire son soutien à l'État (Ollivier-Yaniv, 2010 ; Weimann, 2008, p.74 ; Bauer, Huyghe, 2010, p.18).

L'exécution des otages est aussi sublimée dans des mises en scène élaborées, comparable à de grosses productions de cinéma utilisant des moyens sophistiqués. Les exécutions qui suivent un narratif sont chorégraphiées et insistent sur une symbolique forte, culminant avec la mise à mort de l'otage. Véritable théâtralisation de l'acte, la réalisation de ces vidéos sert de puissant vecteur à l'idéologie de l'État Islamique. L'attrait que ces vidéos peuvent produire est d'une plus grande valeur que la rançon qui peut être échangée pour la libération des otages. Les recruteurs de l'État Islamique contactent directement les individus qui réagissent de manière positive à ces vidéos (Wunenburger, 2020, p.221).

5.2. Les enlèvements : Négocier ou ne pas négocier ?

5.2.1. Le dérouler des enlèvements

Les évènements qui surviennent en Irak et en Syrie s'accompagnent de la venue de nombreux Occidentaux. Journalistes et travailleurs humanitaires se rendent sur place pour rendre compte de la situation. Ils s'exposent ainsi à de nombreux risques.

C'est le cas de Federico Mokta, qui se rend en Syrie afin de faire un compte rendu de la situation pour organiser les dons et l'aide internationale. L'humanitaire italien est accompagné de David Haines, ancien soldat britannique, s'occupant de la logistique et de la sécurité. Durant leur mission, ils font des allers-retours entre la Turquie et la Syrie. Le 12 mars, alors qu'ils reviennent d'un camp de réfugiés, ils sont enlevés par des hommes masqués. En juillet, ils sont regroupés avec James Foley et John Cantlie, le premier, journaliste américain, et le second photographe et correspondant de guerre britannique, qui ont été enlevés au mois de décembre (Simon, 2019, p.111).

Après quelques jours, ils seront relocalisés dans un hôpital abandonné d'Alep. Le 6 juin, deux journalistes français, Didier François et Eduard Elias, sont à leur tour enlevés et amenés dans cet hôpital. Le 22 juin, Nicolas Hénin et Pierre Torres, deux autres journalistes français sont aussi enlevés et amenés dans la même prison. À la fin du mois d'août, ils sont déplacés dans un autre lieu et sont rejoints par les journalistes espagnols Javier Espinosa et Ricardo García Vilanova (Simon, 2019, p.111).

Durant leur captivité, tous les otages subissent des tortures et des humiliations et sont obligés d'assister à des exécutions.

5.2.2 Les négociations

Les otages étant de nationalités différentes, il est intéressant de voir les différentes attitudes adoptées par leurs gouvernements respectifs. Les otages fournissent une adresse électronique afin d'ouvrir un canal de discussion pour de possibles négociations. Une série de messages sont envoyés à la fin de l'année 2013.

Après l'enlèvement de Federico Mokta, sa famille est contactée par le gouvernement italien. Les mois précédents son enlèvement ont déjà vu des négociations entre l'Italie et des groupes terroristes pour la libération d'otages. La famille de Mokta reçoit un message demandant que le gouvernement italien libère des prisonniers musulmans, et dans le cas où la famille ne serait pas en mesure d'influencer l'État, une rançon de 100,000,000 d'euros serait acceptée.

En janvier 2014, le gouvernement paye une rançon estimée à 11 millions de dollars pour la libération de deux travailleurs humanitaires détenus en Syrie. Mokta est libéré à la fin du mois de mai (Simon, 2019, p.131).

Les otages français, en particulier François, qui a participé aux négociations pour la libération de Florence Aubenas, s'attendent à ce que le gouvernement organise une négociation. En France, d'ailleurs, des comités de soutien sont organisés pour la libération des otages, menés par Florence Aubenas. Ainsi, dans la tradition française de la mobilisation, les efforts pour leur libération sont mis en place. En avril, les otages sont libérés. À leur retour, ils sont reçus en héros par le président François Hollande (Simon, 2019, p.130).

Comme pour l'Italie et la France, le gouvernement espagnol est prêt à payer une rançon pour la libération de ses citoyens. Après leur enlèvement, Mónica Prieto, la femme de Javier, contacte Pedro Ramirez, éditeur du journal *El Mundo*. Ils entrent en contact avec le Général Sanz Roldán, chef du Centro Nacional de Inteligencia (CNI) qui s'est spécialisé dans la négociation avec les groupes terroristes. À plusieurs reprises ils participent aux échanges de prisonniers. Le CNI ne dispose pas d'un grand réseau de contacts dans la région. Cependant, Prieto du fait de son travail journalistique, a créé de nombreux contacts. Après une véritable campagne de lobbying auprès de combattants jihadi influents et de leaders rebelles, elle parvient à localiser le lieu dans lequel les otages sont détenus. Elle ne partage cette information qu'avec l'agent de liaison du CNI. Les premiers mois de leur enlèvement sont gardés secrets. Après des échanges avec les ravisseurs, Prieto, prétextant un problème de sécurité de son adresse électronique, envoie une seconde, qui est gérée par un agent du CNI, qui s'occupe à présent des négociations. Une rançon est versée dont la provenance reste encore floue, peut-être par un intermédiaire du Qatar ou grâce au fonds de réserve du CNI. Les otages sont libérés en janvier 2014 (Simon, 2019, p.45).

Les otages américains et britanniques ne fournissent pas de preuve de vie à envoyer à leur famille. Leur pays respectif optant pour une politique de non-concession radicale, leur sort semble scellé. Une première demande est faite lors de la libération des otages français. Par l'intermédiaire de Kayla Mueller, une humanitaire américaine, ils reçoivent les demandes des ravisseurs pour la libération des otages américains : la libération de Aafia Siddiqui, détenu dans une prison fédérale américaine pour deux tentatives de meurtre, et 5 millions de dollars. Lors d'une vidéo publiée par le groupe dans lequel les otages portent des combinaisons orange, des demandes impossibles sont faites. Le 3 juillet 2014, après la libération des derniers otages européens, hormis britannique, le président Obama autorise une mission de sauvetage. Cependant le lieu du raid n'est plus celui où les otages sont détenus (Simon, 2019, p.129).

James Foley est exécuté le 19 août 2014. La vidéo de son exécution est publiée sur YouTube. La vidéo, réalisée à l'aide de plusieurs caméras, est éditée, sert la propagande. David Haines et les autres otages sont exécutés dans les jours et mois qui suivent. Kayla Mueller a également été tué (van de Vyver, 2016, p.535 ; Simon, 2019, p.131).

Le gouvernement britannique a tout de même aidé la famille de David Haines dans la prise de contact, notamment en les préparant à répondre aux demandes. Cependant, il leur a été explicitement dit que le gouvernement ne négocierait pas. Le gouvernement américain quant à lui n'aide pas la famille de James Foley. Il y a très peu de contacts entre la famille et les agences gouvernementales. Dans une tentative de faire de la libération de son fils une priorité pour le gouvernement, Diane Foley tente une mobilisation, mais cela ne suffit pas. Après la libération des otages français, elle se rend par deux fois en Europe. Cela lui permet de rencontrer Didier le Bret, chef de la cellule de crise du gouvernement français, ainsi que Florence Aubenas. Diane et son mari John tente de répliquer l'expérience française, en contactant des médias et en organisant des comités de soutien. Même s'ils ne remettent pas en cause la politique de non-négociation, ils espèrent une plus grande sympathie de la part du gouvernement. Ces efforts ont quand même eu pour effet un assouplissement de la posture de fermeté du gouvernement en 2015 (Dignat, 2021, p.200 ; Simon, 2019, p.150).

Tous les États n'acceptent pas de négocier comme nous venons de la voir. Ceux qui le font entreprennent des négociations qui entrent dans un cadre plus large. La dimension politique est omniprésente, entre l'État et les groupes terroristes, mais aussi avec les autres acteurs intervenant tout au long du processus. On retrouve l'idée du « terrorisme comme un jeu a

quatre » (Bauer, Huyghe, 2010, p.14, Weimann, 2008, p.73). Les États qui ne négocient pas laissent leur citoyen à leur sort. Comme nous l'avons vu cela sert la propagande des groupes terroristes.

CONCLUSION

Comment qualifier les négociations avec les groupes terroristes dans le cadre de prises d'otages ?

Dans ce travail, nous avons identifié les évolutions de la diplomatie dans le contexte de la mondialisation. Nous sommes revenus sur l'émergence de nouveaux acteurs dans les relations internationales et la façon dont ils influencent les politiques mondiales. Cela nous incite à repenser la diplomatie en tant que pratique. Les États ne sont plus les seuls à en faire. Aussi, l'internationalisation du terrorisme nous a amené à considérer les groupes terroristes comme des acteurs des relations internationales. Ainsi, au travers de notre analyse, nous avons montré que les négociations pour la libération d'otages s'inscrivent dans l'évolution de la diplomatie.

Dans le premier chapitre, nous sommes revenus sur les différents éléments permettant de comprendre le contexte de notre analyse. Tout d'abord sur la compréhension du terrorisme. L'action de groupe terroriste a pu s'internationaliser avec la multiplication des échanges et l'amélioration des technologies de l'information et de la communication devenant une menace pour le système.

Ensuite, la mondialisation entraîne une nouvelle réflexion sur la diplomatie. Cette activité est aujourd'hui effectuée par d'autres acteurs des relations internationales. Ces derniers remettent en cause le statocentrisme de la pratique et participe aux formations des politiques mondiales. Nous considérons les interactions entre les différents acteurs comme une évolution de la diplomatie. Ils sont en mesure de représenter des enjeux et des idéaux qui traversent les frontières. Ils font pression sur les gouvernements pour impacter les politiques mondiales. La diplomatie ne doit plus être comprise seulement par le prisme d'une activité exclusive à l'État, mais comme une relation entre les acteurs sociaux.

Enfin, nous avons fait une comparaison entre les réseaux de plaidoyer transnationaux et les groupes terroristes. Cela nous permet d'intégrer les groupes terroristes dans la liste des nouveaux acteurs des relations internationales, et nous permet de poser la question de

l'existence d'une diplomatie entre les groupes terroristes et l'État. La formation en réseau et l'objectif d'impacter les politiques des gouvernements illustrent leur point commun. La différence qui apparaît est l'utilisation de la violence. Les réseaux terroristes utilisent la violence comme le moyen d'une expression politique. De fait, ils soustraient à l'État le monopole de la violence organisée à l'internationale.

Dans le deuxième chapitre, nous montrons qu'il est possible de penser une diplomatie avec les groupes terroristes. Les cas de négociations avec des groupes violents, en particulier lors de prises d'otages, invitent à repenser la diplomatie.

Pour ce faire, nous avons vu que l'option diplomatique est exclue par les États lorsqu'ils interagissent avec les groupes terroristes. Tout d'abord, les États refusent de donner une quelconque forme de reconnaissance ou de légitimité à un groupe usant de la violence, en dialoguant avec lui. Ensuite, les États ont mis en place des régimes de proscriptions fermant la porte au dialogue. Enfin, l'appellation « terroriste » stigmatise, et empêche un acteur portant ce label de participer aux négociations. La doxa de la non-négociation ne permet pas d'entrevoir une relation autre que militaire.

La prise d'otage apparaît comme le seul instant où les deux partis vont entrer en négociation. En effet, les États, guidés par des idéaux de la défense de la vie de leurs citoyens, mais aussi poussés par des réseaux de plaidoyer, vont entrer en négociation, les obligeants parfois à céder à des demandes. Dans ce cas, la négociation ne vise pas à la « simple » libération d'otages, mais exprime un désaccord politique. La négociation pour la libération d'otages entre dans notre analyse de l'évolution de la diplomatie. De plus, la négociation s'inscrit dans une stratégie plus vaste d'actions politiques afin de stopper les groupes terroristes.

Dans le troisième chapitre, nous avons effectué notre premier cas d'étude : l'enlèvement d'Ingrid Betancourt. Avec cette étude, nous voyons que la négociation pour la libération de l'otage avait aussi pour objectif la réouverture d'un dialogue entre les FARC et le gouvernement colombien qui était devenu impossible avec le régime de proscription. La dimension internationale et l'implication de gouvernements étrangers ainsi que d'organisations internationales avaient aussi donné à cette négociation un enjeu diplomatique.

Dans le quatrième chapitre, nous avons étudié trois enlèvements de journaliste français, Georges Malbrunot, Christian Chesnot et Florence Aubenas, survenus en Irak en 2004 et 2005. Cette analyse nous permet de mettre en avant les rôles des comités de soutiens des otages dans les négociations diplomatiques. En faisant pression sur les gouvernements pour que ces derniers entrent en négociation afin de libérer les otages. Avec cette étude de cas nous montrons aussi que la France donne une importance particulière à la libération des otages et qu'un rituel se met en place à leur retour. L'implication du politique dans la libération d'otages par des groupes terroristes est constante et illustre que ce type de négociation entre dans une évolution de la diplomatie.

Enfin, dans le cinquième chapitre, nous étudions une série d'enlèvements survenue en Syrie entre 2013 et 2014. Nous sommes en particulier revenus sur l'importance de la propagande et de la mise en scène des exécutions dans la stratégie du terrorisme.

Aussi, nous avons vu que les États européens et les États-Unis ont des stratégies opposées, les derniers ne dérogeant pas à la doctrine de la non-négociation.

Nous qualifions ainsi la négociation avec des groupes dans le cadre de prises d'otages comme une négociation diplomatique. En effet, comme la mondialisation a fait en sorte que de nouveaux acteurs interviennent dans les processus diplomatiques, les réseaux de plaidoyer entre autres, la pratique diplomatique n'est plus réservée aux seuls États. Les nouveaux acteurs ont adopté les manières de faire des États. De la même façon les groupes terroristes opèrent sur la scène internationale. Bien que leurs actions soient violentes, les négociations pour la libération d'otages entrent alors dans le cadre de l'évolution de la diplomatie.

Notre travail s'intéresse seulement à des négociations entre les États occidentaux et les groupes terroristes. Mais il faut rappeler que les groupes terroristes opèrent principalement hors des États occidentaux et que les premières victimes de leurs actions sont les populations qu'ils prétendent représenter. Les négociations comme une amorce à un potentiel processus de paix doivent se faire avec les gouvernements des pays dans lesquels agissent principalement les groupes terroristes. La réponse au terrorisme doit être coopérative et doit comprendre les enjeux et les particularités locales.

BIBLIOGRAPHIE

- Adamson, F. (2005). Globalisation, Transnational Political Mobilisation, and Network of Violence. *Cambridge Review of International Affairs*, 18(1), 31-49.
- Arquilla, J., & Ronfeldt, D. (2001). Afterword (September 2001): The Sharpening Fight for The Future. Dans J. Arquilla & D. Ronfeldt (Eds.), *Networks and Netwars: The Future of Terror, Crime, and Militancy* 363–372. RAND Corporation. <http://www.jstor.org/stable/10.7249/mr1382osd.16>
- Arquilla, J., & Ronfeldt, D. (2001). The Advent of Netwar (Revisited). In J. Arquilla & D. Ronfeldt (Eds.), *Networks and Netwars: The Future of Terror, Crime, and Militancy*. 1–26. RAND Corporation. <http://www.jstor.org/stable/10.7249/mr1382osd.6>
- Arquilla, J., & Ronfeldt, D. (Eds.). (2001). *Networks and Netwars: The Future of Terror, Crime, and Militancy*. RAND Corporation. <http://www.jstor.org/stable/10.7249/mr1382osd>
- Asal, V., Nussbaum, B., Harrington, D. W. (2007). Terrorism as transnational advocacy: an organizational and tactical examination. *Studies in Conflict and Terrorism*, 30(1), 15–39.
- Bauer, A. & Bruguière, J. (2016). Avant-propos. Terrorisme, terrorismes ?. Dans : Alain Bauer éd., *Les 100 mots du terrorisme* (pp. 3-4). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Bauer, A. & Huyghe, F. (2010). Terrorisme, terrorismes ? Dans : A. Bauer & F. Huyghe (Dir), *Les terroristes disent toujours ce qu'ils vont faire* (pp. 7-31). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Bouvier, V. M. (2008). *Colombia's Crossroads : The FARC and the Future of the Hostages*. (USIPeace Briefing) United States Institute of Peace. <https://www.usip.org/publications/2008/06/colombias-crossroads-farc-and-future-hostages>
- Brachman, J. (2009). *Global jihadism : theory and practice* (Ser. Political violence). Routledge.
- Browne, J., & Dickson, E. S. (2010). “We Don’t Talk to Terrorists”: On the Rhetoric and Practice of Secret Negotiations. *The Journal of Conflict Resolution*, 54(3), 379–407. <http://www.jstor.org/stable/27820993>
- Bull, H. (1977). *The anarchical society : a study of order in world politics*. Columbia University Press.
- Caroff, D. (2004). *Ingrid bétancourt ou la médiatisation de la tragédie colombienne* (Ser. Questions contemporaines). L'Harmattan.
- Chesney, R., & Goldsmith, J. (2008). Terrorism and the convergence of criminal and military detention models. *Stanford Law Review*, 60(4), 1079–1133.
- Chris Berzins & Patrick Cullen (2003) Terrorism and neo-medievalism, *Civil Wars*, 6:2, 8-32

Crettiez, X. & Duclos, N. (2021). Chapitre 4. Les violences de terrorisation : typologies et évolutions. Dans : , X. Crettiez & N. Duclos (Dir), *Violences politiques: Théories, formes, dynamiques* (pp. 91-112). Paris: Armand Colin.

Crettiez, X. & Duclos, N. (2021). Chapitre 4. Les violences de terrorisation : typologies et évolutions. Dans : , X. Crettiez & N. Duclos (Dir), *Violences politiques: Théories, formes, dynamiques* (pp. 91-112). Paris: Armand Colin.

Cronin, A. K. (2010). *When Should We Talk to Terrorists ?* (Rapport Spécial n°240). United States Institute of Peace.: <https://www.usip.org/publications/2010/05/when-should-we-talk-terrorists>

David, C.-P., et Schmitt, O. (2020). *La guerre et la paix : approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie* (4e édition entièrement révisée et mise à jour). Presses de Sciences po.

de Coupigny, A. (2009). Otages : constantes d'une institution archaïque et variantes contemporaines. *Stratégique*, 93-94-95-96, 613-646. <https://doi.org/10.3917/strat.093.0613>

Dignat, É. (2021). De l'utilité des comités de soutien pour la libération des otages. Dans : Christian Lequesne éd., *La puissance par l'image: Les États et leur diplomatie publique* (pp. 199-200). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.leque.2021.01.0201>

Dolnik, A. (2003). Contrasting dynamics of crisis negotiations: barricade versus kidnapping incidents. *International Negotiation*, 8(3), 495–526.

Dolnik A. & Fitzgerald K. M. (2011) Negotiating Hostage Crises with the New Terrorists, *Studies in Conflict & Terrorism*, 34(4), 267-294, DOI: 10.1080/1057610X.2011.551718

Drake. C. J. M. (1998) The role of ideology in terrorists' target selection, *Terrorism and Political Violence*, 10:2, 53-85, DOI: [10.1080/09546559808427457](https://doi.org/10.1080/09546559808427457)

Duyvesteyn, I., et, Schuurman, B. (2011). The paradoxes of negotiating with terrorist and insurgent organisations. *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 39(4), 677–692. <https://doi.org/10.1080/03086534.2011.615612>

Faligot, R, Guisnel. J & Kauffer R. (Dir), *Histoire politique des services secrets français: De la Seconde Guerre mondiale à nos jours* (pp. 529-595). Paris: La Découverte.

Faure, G. O. (2003). Negotiating with terrorists: the hostage case. *International Negotiation*, 8(3), 469–494.

Faure, G. O. (2008). Negotiating with terrorists: a discrete form of diplomacy. *The Hague Journal of Diplomacy*, 3(2), 179–200. <https://doi.org/10.1163/187119108X321512>

Faure, G. O., et Zartman, I. W. (2010). *Negotiating with terrorists : strategy, tactics, and politics* (Ser. Cass series on political violence). Routledge.

Gilbert, D. (2020). The oxygen of publicity: explaining u.s. media coverage of international kidnapping. *Studies in Conflict and Terrorism*, 1-22, 1–22.

González Espinosa, M. (2008). La négociation politique, alternative à la violence ? Évolution et enjeux des rapports discursifs entre guérillas et gouvernements colombiens (1964-2006). *Mots. Les langages du politique*, 88, 83-98. <https://doi.org/10.4000/mots.14413>

Harmon, C. C. (2008). *Terrorism today*. 2nd ed., Ser. Political violence. Routledge.

Haspeslagh, S. (2013). « Listing Terrorists »: The Impact Of Proscription On Third-Party Efforts To Engage Armed Groups In Peace Processes - A Practitioner's Perspective. *Critical Studies on Terrorism*, 6(1), 189–208. <https://doi.org/10.1080/17539153.2013.765706>

Haspeslagh, Sophie. (2018). *The effect of proscription on pre-negotiation: a comparative analysis of making peace with Colombia's FARC before and after 9/11*. [Thèse de doctorat, The London School of Economics and Political Science].

Hayes, R. E., Kaminski, S. R., et, Beres, S. M. (2003). Negotiating the non-negotiable: dealing with absolutist terrorists. *International Negotiation*, 8(3), 451–467.

Higgins, R., et Flory, M. (1997). *Terrorism and international law*. Routledge.

Huang, R. (2016). Rebel diplomacy in civil war. *International Security*, 40(4), 89–126. https://doi.org/10.1162/ISEC_a_00237

Hurd, I. (2015). International law and the politics of diplomacy. Dans O. Sending, V. Pouliot, & I. Neumann (Eds.), *Diplomacy and the Making of World Politics* (Cambridge Studies in International Relations, 31-54. Cambridge : Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781316162903.002

International Crisis Group (ICG). (2004, 8 mars). *Hostages for Prisoners : A Way to Peace in Colombia* [Briefing] <https://www.crisisgroup.org/latin-america-caribbean/andes/colombia/hostages-prisoners-way-peace-colombia>

Jaeger Gérard A. (2009). *Prises d'otages : de l'enlèvement des sabinés à Ingrid Bétancourt*. L'Archipel.

James J.F. Forest (2012) Global trends in kidnapping by terrorist groups, *Global Change, Peace & Security*, 24:3, 311-330, DOI: 10.1080/14781158.2012.714766

Kaldor, M. (2012). *New and Old Wars : Organized Violence in a Global Era*. (3e éd.). Stanford University Press.

Keck, M. E., & Sikkink, K. (1998). *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics* Cornell University Press. <http://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt5hh13f.9>

Klen, M. (2015). La problématique des prises d'otages. *Revue Défense Nationale*, 779, 32-36. <https://doi.org/10.3917/rdna.779.0032>

Klen, M. (2015). Prises d'otages : le jeu politique. *Revue Défense Nationale*, 780, 88-92. <https://doi.org/10.3917/rdna.780.0088>

Lasconjarias, G. (2016). Colombie : la longue marche vers la paix ?. *Politique étrangère*, 37-48. <https://doi.org/10.3917/pe.163.0037>

Latin America Digital Beat Staff (LABD). (2008). *Venezuela's Chavez Urges Colombia to Recognize FARC as Belligerent Force*. University of New Mexico, [Dépôt électronique]. <https://digitalrepository.unm.edu/notisur/13662>

Lewkowicz, G. *La protection des personnes vulnérables en temps de conflit armé*, Sorel, J.M., Popescu, C.L., eds., Bruxelles, Bruylant, 2010, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=1926150>

Miller, C. (2011) « Is it Possible and Preferable to Negotiate with Terrorists? », *Defence Studies*, 11(1), 145-185,

Nasi, Carlo & Angelika Rettberg (2019) Colombia's Farewell to Civil War, in I. William Zartman, ed., *How Negotiations End: Negotiating Behavior in the Endgame*. Cambridge: Cambridge University Press (62–82).

Nye, J. S., & Keohane, R. O. (1971). Transnational Relations and World Politics: An Introduction. *International Organization*, 25(3), 329–349. <http://www.jstor.org/stable/2706043>

Ollion, É. (2015). Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine. *Critique internationale*, 67, 17-31. <https://doi.org/10.3917/cii.067.0017>

Ollion, É. & Siméant-Germanos, J. (2015). Le plaidoyer : internationales et usages locaux. *Critique internationale*, 67, 9-15. <https://doi.org/10.3917/cii.067.0009>

Ollivier-Yaniv, C. (2010). De l'opposition entre "propagande" et "communication publique" à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique. *Quaderni*, 72, 87-99. <https://doi.org/10.4000/quaderni.492>

Pokalova, E. (2018) The Al Qaeda Brand: The Strategic Use of the "Terrorist" Label, *Terrorism and Political Violence*, 30:3, 408-427

Pruitt, D. (2006). Negotiation with Terrorists, *International Negotiation*, 11(2), 371-394. doi: <https://doi.org/10.1163/157180606778968290>

Puybureau, B. & Takam Talom, R. (2018). Chapitre 11. Diplomatie sub-étatiques : régions, parlements et collectivités locales. Dans : Thierry Balzacq éd., *Manuel de diplomatie* (pp. 195-212). Paris : Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.balza.2018.01.0195>

Ribeiro, G. L. (2009). Non-hegemonic globalizations : alter-native transnational processes and agents. *Anthropological Theory*, 9(3), 297–329.

Roche, E. (2019). Otages à la Une. La couverture médiatique de l'attentat des JO de Munich (1972). *Le Temps des médias*, 32, 106-123. <https://doi.org/10.3917/tdm.032.0106>

- Rona, G. (2005). Interesting Times for International Humanitarian Law : Challenges from the « War on Terror ». *Terrorism and Political Violence*, 17 :1-2 , 157-173. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09546550590520645>
- Roncati E. J. (2017). Diplomacy. Dans Max Plank Encyclopedias of International Law <https://opil.ouplaw.com/view/10.1093/law:epil/9780199231690/law-9780199231690-e1974?rskey=f0kv27&result=1&prd=MPIL>
- Sassòli, M. (2006). Transnational armed groups and international humanitarian law. *Program on Humanitarian Policy and Conflict Research, Harvard, Occasional Paper Series*, (6), 1-45.
- Saul, B. (2008). Defining terrorism in international law (Ser. Oxford monographs in international law). Oxford University Press. <https://oxford-universitypressscholarship-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/view/10.1093/acprof:oso/9780199535477.001.0001/acprof-9780199535477>
- Scharf, Michael P., " (2016). How the war against isis changed international law. *Case Western Reserve Journal of International Law*, 48(1)
- Sending, O. J., Pouliot, V., & Neumann, I. B. (2011). The future of diplomacy: changing practices, evolving relationships. *International Journal -Toronto-*, 66(3), 527–542.
- Silke, A. (2004). *Research on terrorism : trends, achievements and failures* (Ser. Cass series on political violence). Frank Cass.
- Simon, J. (2019). *We Want To Negotiate : The Secret World Of Kidnapping, Hostages and Ransom*. Columbia Global Reports
- Söderberg Kovacs, M. (2020). Negotiating Sacred Grounds? Resolving Islamist Armed Conflicts, *International Negotiation*, 25(3), 375-388.
- Strange, S. (1996). *The retreat of the state : the diffusion of power in the world economy* (Ser. Cambridge studies in international relations, 49). Cambridge University Press.
- Stubbert, C.H., Pires, S.F. & Guerette, R.T. (2015). Crime science and crime epidemics in developing countries: a reflection on kidnapping for ransom in Colombia, South America. *Crime Sci* 4, 23 <https://doi.org/10.1186/s40163-015-0034-5>
- Thomas, D. C. (2002). Boomerangs and superpowers: international norms, transnational networks and us foreign policy. *Cambridge Review of International Affairs*, 15(1), 25–44.
- Thorup, M. (2006). `delinquents, troublemakers, pirates and gangsters': new wars in the postpolitical borderland. *Theoria*, 110(110), 97–124.
- Toros, H. (2008). “We Don’t Negotiate with Terrorists!”: Legitimacy and Complexity in Terrorist Conflicts. *Security Dialogue*, 39(4), 407–426. <http://www.jstor.org/stable/26299800>
- van der Vyver, J. *The ISIS Crisis and the Development of International Humanitarian Law*, 30 EMORY INT’L L. REV. 531 (2016).

Weimann G. The Psychology of Mass-Mediated Terrorism. *American Behavioral Scientist*. 2008;52(1):69-86. doi:[10.1177/0002764208321342](https://doi.org/10.1177/0002764208321342)

Wilkinson, P. (2006). *Terrorism versus democracy : the liberal state response* (2nd ed., New ed., [rev. ed.], Ser. Cass series: political violence). Routledge. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=273838>

Winn, N. (2003) Conclusion : Neo-medievalism, civil wars and the new diplomacy, *Civil Wars*, 6(2), 138-142,

Wunenburger, J.-J. (2020). Le terrorisme islamiste: une violence millenariste a l'ère médiatique. *International Review of Sociology*, 30(2), 216–231. <https://doi.org/10.1080/03906701.2020.1807869>

Zanini, M., & Edwards, S. J. A. (2001). « The networking of terror in the information age ». In J. Arquilla & D. Ronfeldt (Eds.), *Networks and Netwars: The Future of Terror, Crime, and Militancy* (pp. 29–60). RAND Corporation. <http://www.jstor.org/stable/10.7249/mr1382osd.7>